

Kawawana en marche !

Rapport pour l'Association des Pêcheurs de la Communauté Rurale
de Mangagoulack, CENESTA, le PNUD/FEM/SGP et la FIBA

par Grazia Borrini-Feyerabend, Christian Chatelain et Philippe Tous
31 Mai 2009

11. Annexes

11.1	Calendrier de la mission d'appui à Kawawana -composante pêche— 25 Mars – 8 Avril 2009	2
11.2	Calendrier de la mission d'appui à Kawawana— composante socio économie – 1-16 Avril 2009	3
11.3	Première grande réunion de validation pour Kawawana	4
11.4	Seconde grande réunion de validation pour Kawawana.....	7
11.5	Liste des pêcheurs participants à la réunion du 28 mars 2009	10
11.6	Liste des noms d'espèces en langue diola et correspondance des noms scientifiques	11
11.7	Oiseaux ichtyophages, benthophages ou limnivores présents dans la CR de Mangagoulack.....	12
11.8	Liste de mammifères et oiseaux observés en Casamance.....	13
11.9	Etat des lieux ichtyologique.....	14
11.10	Calendrier de migration et de reproduction des espèces indicatrices selon l'APCRM.....	20
11.11	Fiche illustrée des espèces indicatrices choisies par les pêcheurs de Kawawana.....	21
11.12	Fiche technique n°1 sur l'organisation des pêches de contrôle	25
11.13	Fiche technique n°2 sur la collecte des données biologiques dans le cadre des pêches de contrôle	27
11.14	Modèle de fiche de terrain pour la collecte des données biologiques	29
11.15	Résultats des ateliers	30
11.16	Craintes par rapport à Kawawana.....	33
11.17	Membres de l'équipe de suivi socio économique.....	34
11.18	Calendrier saisonnier de la Communauté Rurale de Mangagoulack.....	36
11.19	Infrastructures, gestion et associations des villages de la CR de Mangagoulack.....	37
11.20	Fiches Ménages / Enfants / Femmes enceintes / Boutiquiers / Villages et modèles de feuilles de saisie et calcul des indices	38
11.21	Liste d'engagements légaux souscrits par le Sénégal en référence aux Aires du Patrimoine Communautaire (APACs).....	48
11.22	Panneaux-balise de signalisation de l'APAC de Kawawana	54
11.23	Tenues de l'équipe de surveillance de Kawawana et poster d'information	57

11.1 Calendrier de la mission d'appui à Kawawana -composante pêche— 25 Mars – 8 Avril 2009

Date	Activité
25 mars	Arrivée Philippe Tous à Dakar
26 mars	Arrivé à Ziguinchor, accueil par Salatou SAMBOU Rencontre avec l'Inspecteur Régional des Pêches, M. Ahmet Diakha DIOP, présentation des TdR de la mission, proposition d'appui logistique
27 mars	Visite à l'Inspection Régionale des Pêches, rencontre avec M. Jérôme MANGA, coordinateur du projet d'immatriculation des pirogues et du projet STABEX. Départ pour Bignona, accompagné par l'Inspecteur Régional des Pêches. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontre avec le Chef du Service Départemental des Pêches, M. Momodou DIOUF ▪ Rencontre avec le Préfet de Bignona, M. SALL. Départ pour Tandouk <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontre avec le Sous Préfet, M. Sébastien SENGHOR, et le Chef du Centre d'Appui au Développement Local, M. Ebou SAGNA Départ pour Mangagoulak <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontre avec le Président du CR de Mangagoulak, M. Bassirou SAMBOU ▪ Première réunion informelle avec des représentants de l'APCRM ▪ Préparation de l'agenda de la mission
28 mars	Grande réunion avec 30 pêcheurs membres de l'APCRM <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travail sur les fiches par espèces pour déterminer les noms locaux et l'évolution de leur abondance dans le milieu et de leur importance dans les captures ▪ Reconstitution de l'historique des pêches ▪ Discussion sur les effets attendus de l'APAC ▪ Sélection d'un groupe de 8 pêcheurs représentatifs des différentes pratiques de pêche et des 8 villages de la CR, et bénéficiaires des formations
29 mars	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Visite du bolon de Mitij ▪ Formation de Salatou SAMBOU à la cartographie et au GPS
30 mars	Réunion avec le groupe restreint de l'APCRM <ul style="list-style-type: none"> ▪ Discussion sur le plan de gestion ▪ Définition des indicateurs à suivre
31 mars	Réunion avec le groupe restreint de l'APCRM <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation à la biologie sur des échantillons de poissons fournis par l'APCRM ▪ Identification des stations pour les pêches de contrôle
1 ^{er} avril	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Visite à un campement de pêcheurs près de Boutegol pour achat d'échantillons de poissons et formation à la biologie ▪ Réunion du groupe restreint sur les caractéristiques techniques des filets pour les pêches de contrôle et préparation d'un budget ▪ Formation de Salatou SAMBOU à Excel
2 avril	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation des fiches techniques pour les pêches de contrôle ▪ Préparation de la communication de Salatou pour la réunion du 5 avril ▪ Réunion du groupe restreint de l'APCRM sur la réglementation dans l'APAC
3 avril	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Visite des débarcadères de Mangagoulak avec les pêcheurs de ce village ▪ Réunion du groupe restreint sur les aspects socio-économiques de la pêche
4 avril	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation à la biologie sur des échantillons de poissons fournis par l'APCRM ▪ Préparation de la communication de Salatou pour la réunion du 5 avril et formation Excel
5 avril	Grande Réunion de validation de l'APAC
6 avril	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Visite au village de Bodé, réunion avec les pêcheurs, visite du débarcadère ▪ Formation à l'utilisation du salinomètre
7 avril	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Montage du filet dérivant pour les pêches de contrôle ▪ Réunion du groupe restreint sur la définition des infractions et des sanctions à appliquer ▪ Départ pour Ziguinchor
8 avril	Départ de Ph. Tous pour Dakar

11.2 Calendrier de la mission d'appui à Kawawana— composante socio économie – 1-16 Avril 2009

Activité	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Gbf arrive à Dakar. CC bloqué à Bamako pour retard avion																
Gbf arrive à Ziguinchor ; change argent banque locale ; location voiture ; transfert à Mangangoulak/ Bignona ; planification de base avec le Directeur APCRM et Président Communauté Rurale CC arrive à Bignona la nuit par voie terrestre																
Atelier pour identifier les objectifs socioéconomiques de Kawawana + les possibles conséquences non désirées + visite au Sous préfet et au CADL																
Première identification des éléments clés attendus et des indicateurs de ces éléments + plan de la grande réunion du 5 Avril																
Achats pratiques + préparation présentations sur Kawawana et les objectifs visés + préparation docs techniques pour l'agenda, les groupes de travail, etc.																
Premier grand atelier pour Kawawana (132 participants émarginent-- environs 15 personnes par village): 1. présentation et validation de l'état de lieux ichtyologique et des éléments plus proprement liés à la pêche du plan de gestion proposé pour l'APAC ; 2. i présentation des objectifs socio-économiques identifiés de façon préliminaire et des quelques indicateurs clés ; 3. groupes de travail sur les bénéfices visés, les craintes, leurs indicateurs, les questions et les suggestions ; 4. identification d'une équipe de travail pour la composante socio économique de suivi pour Kawawana																
Première réunion de l'équipe socioéconomique et construction du calendrier saisonnier pour la communauté rurale de Mangangoulack																
Seconde réunion de l'équipe socio-économique, analyse des facteurs de « niveau de vie » locale ; analyse et première validation d'un ensemble d'indicateurs pour les objectifs visés ; organisation d'un essai test de mesure de ces indicateurs.																
Test de mesure des indicateurs socioéconomiques sur le terrain																
Visite au centre de santé d'Elana ; formation de l'équipe socio-économique sur la mesure des indicateurs de nutrition des enfants < 5 ans; validation finale de l'ensemble d'indicateurs pour les objectifs visés.																
Collecte de données à Bodé par l'équipe Kaninguloor --avec appui de la mission																
Atelier sur le système de gouvernance pour Kawawana ; suite de la collecte de données à Bodé																
Préparation présentations et docs techniques pour l'agenda, les groupes de travail, etc. pour le seconde grand atelier du 13 Avril																
Second grand atelier pour Kawawana : Rappel du plan de gestion proposé pour Kawawana + système de surveillance + présentation et validation de la structure de gouvernance proposée pour l'APAC et du protocole de suivi (partie ichtyologique et socio-économique) – en présence du Président sortant et du Président élu de la CR et avec 60 participants délégués des huit villages																
Gbf et Cc s'assurent que les personnes qui restent en charge savent quoi faire, quand et comment pour le suivi et l'évaluation de l'APAC. Transfert à Ziguinchor																
Vol Ziguinchor-Dakar ; réunions à Dakar avec Directrice FIBA et Coordonnateur National UICN pour les informer de l'avancement de Kawawana ; vol de retour																

**Communauté Rurale de Mangangoulak
Casamance, Sénégal, 05 Avril 2009**

**11.3 Première grande réunion de validation pour Kawawana
– Agenda**

9 : 30	M. Tahirou Diatta appelle à l'ordre et donne le plan de la journée
9 :35	Chef du village de Mangangoulak
9 : 40	Autorités religieuses
9 : 50	M. Ahmet Diop, Inspecteur régional des pêches au Service Régional des Pêches de Ziguinchor
10 :00	M. Sébastien Senghor, Sous préfet
10 :05	M. Salatou Sambou, Président de l'Association des Pêcheurs de Mangangoulak : Historique de la situation ; c'est quoi une APAC ? c'est quoi Kawawana ? Quelles règles volons nous proposer ?
10 :40	M. Bassirou Sambou, Président de la Communauté Rurale. : Pourquoi voulons nous Kawawana ? Les bénéfices attendus et quelques indicateurs. Pourquoi identifier des indicateurs ?
11 : 00	Discussion générale
11 :30	Groupes de travail avec questions en appui: division en 4-groupes comprenant 1. es membres de l'association, 2. les pères de famille non pêcheurs, 3. les femmes mères de famille, 4. les jeunes (hommes et femmes non mariés).
13 :00	Repas
15 :00	Restitution des travaux de groupes et questions de clarification
16 :00	Débat général
17 :00	<p>Annonces et rendez vous:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La collecte des données pour l'état de lieux socioéconomique se tiendra du 8 au 11 Avril et les responsables choisis par les villages la conduiront avec l'appui des techniciens expatriés ; d'autres personnes (des jeunes en particulier) sont bienvenues ! • La restitution de l'état de lieux socioéconomique et la proposition détaillée de l'organe de gouvernance se tiendra pendant la prochaine réunion du 13 Avril.
17 :30	Clôture

Communauté Rurale de Mangangoulak
Casamance, Sénégal, 05 Avril 2009

Première grande réunion de validation pour Kawawana

– Questions pour les groupes de travail

Chaque groupe est prié de bien vouloir choisir **deux rapporteurs** qui prendront note des réponses aux questions suivantes une fois qu'un large accord aura été trouvé sur la base de leur discussion. Les rapporteurs devraient aussi – SVP – prendre note des thèmes de discussion les plus vivaces.

1. Quels sont – selon vous -- **les bénéfices les plus importants** que KAWAWANA pourrait et devrait amener à la communauté rurale ainsi qu'à vous-même en tant que jeunes, femmes, pêcheurs, non-pêcheurs, etc. ? **Quand** attendez vous que ces bénéfices arriveront? Quels seraient des bons **indicateurs** de ces bénéfices ?
2. **Qu'est-ce qu'on peut faire** pour s'assurer que ces bénéfices vont arriver ?
3. Quelles **contributions** êtes vous prêts à apporter (par exemple pour la surveillance, le respect des règles, etc.) ?
4. Avez-vous des **crain**tes par rapport à KAWAWANA ? Si oui, que craignez-vous, concrètement ? **Quand** attendez vous que ces problèmes pourraient survenir ? Quels seraient des bons **indicateurs** de ces problèmes ?
5. **Qu'est-ce qu'on peut faire** pour prévenir ces problèmes ?
6. Avez-vous des **suggestions concrètes** pour KAWAWANA... par exemple concernant son plan de surveillance (sanctions qui seraient équitables en cas d'infraction, etc.) ou concernant son système de prise des décisions ?
7. Avez-vous besoin de **compléments d'information** sur KAWAWANA ? Si oui, sur quoi exactement ?
8. Vous participez à cet atelier en représentation de **votre village**. **Quand et comment allez vous l'informer** par rapport à ce que l'on discute ici ?

Merci infiniment de votre réflexion et de vos réponses ! SVP préparez vous à restituer en plénière vos résultats.

Liste de présence à la 1ère grande réunion de validation pour Kawawana – 5 avril 09

Motif de la réunion : Grande réunion de planification pour KAWAWANA- Aire du

Patrimoine Communautaire – Communauté rurale de Mangangouack

Ordre du jour :

- a) Aire du Patrimoine Communautaire – explication de base et proposition de règles de gestion
- b) Aire du Patrimoine Communautaire – objectifs socio-économiques et leurs indicateurs
- c) Groupes de travail sur bénéfices, trajectoires et suggestions concrètes

N°	Prénoms	Nom	Fonction	Village	Département
1	BAIROU	SANBOU	PC-R	MANGANGOUACK	
2	GRAZIA	ANU TOMANPE		ANGOUANG	
3	MAMMA	TAICHANTIN		TANDOUCK	
4	PHILIPPE	ANU TOMANPE		MANGANGOUACK	
5	CHRISTIAN	ANU TOMANPE		ANGOUANG	
6	TAROU	DIATA	ASCOM	MANGANGOUACK	
7	Pape Thomas	BIAGE		MANGANGOUACK	
8	LEONIE	BOUDOU	IMON	MANGANGOUACK	
9	MAKI	SANBOU	ANU TOMANPE	ANGOUANG	
10	AMET	SANBOU	ANU TOMANPE	ANGOUANG	
11	ABALIE	SEYNA	ANU TOMANPE	ELANGA	
12	PAULINE	DIATA	CATHOLIQUE	ELANGA	
13	BAIROU	MAWA	ANU TOMANPE	TANDOUCK	
14	HENRI	MAWA	ANU TOMANPE	BOUDOU	
15	JASA	DIATA	PÊCHEUR	ELANGA	
16	YAKO	SANBOU	SANBOU	TANDOUCK	
17	MAMMA	DIATA	ANU TOMANPE	TANDOUCK	
18	AMBA	DIATA	SANBOU	BOUDOU	

19	MARIE	DIATA	ANU TOMANPE	TANDOUCK	
20	ABALIE	SANBOU	PÊCHEUR	ELANGA	
21	ABALIE	SANBOU	PÊCHEUR	ELANGA	
22	AMET	SANBOU	MICROBANK	SANBOU	
23	LAMIE	DIATA	PÊCHEUR	BOUDOU	
24	YAKO	DIATA	ANU TOMANPE	MANGANGOUACK	
25	YAKO	DIATA	ANU TOMANPE	MANGANGOUACK	
26	YAKO	SANBOU	ANU TOMANPE	TANDOUCK	
27	SANBOU	DIATA	ANU TOMANPE	TANDOUCK	
28	LEONIE	SANBOU	CULTUREL	BOUDOU	
29	CHRYSTIAN	DIATA	CULTUREL	BOUDOU	
30	MAMMA	DIATA	CULTUREL	BOUDOU	
31	ZOZOU	DIATA	CULTUREL	BOUDOU	
32	RAHMAN	ANU TOMANPE	ANU TOMANPE	ANGOUANG	
33	YAKO	ANU TOMANPE	ANU TOMANPE	ANGOUANG	
34	MARIE	BOUDOU	PÊCHEUR	BOUDOU	
35	BOUDOU	SANBOU	PÊCHEUR	BOUDOU	
36	BERTHÉLEMY	DIATA	CULTUREL	ELANGA	
37	HENRI	DIATA	CULTUREL	BOUDOU	
38	YAKO	DIATA	MILIEU RURAL	BOUDOU	
39	YAKO	DIATA	MANGANGOUACK	BOUDOU	
40	MAMMA	ANU TOMANPE	PÊCHEUR	ANGOUANG	
41	YAKO	DIATA	CULTUREL	ANGOUANG	
42	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	ANGOUANG	
43	YAKO	SANBOU	ANU TOMANPE	ANGOUANG	
44	MAMMA	SANBOU	ANU TOMANPE	ANGOUANG	
45	MAMMA	SANBOU	ANU TOMANPE	ANGOUANG	
46	YAKO	DIATA	CULTUREL	BOUDOU	
47	YAKO	DIATA	CULTUREL	BOUDOU	
48	YAKO	DIATA	CULTUREL	BOUDOU	
49	YAKO	DIATA	CULTUREL	BOUDOU	
50	YAKO	DIATA	CULTUREL	BOUDOU	
51	YAKO	DIATA	CULTUREL	BOUDOU	

52	MAMMA	SANBOU	ANU TOMANPE	MANGANGOUACK	
53	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
54	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
55	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
56	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
57	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
58	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
59	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
60	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
61	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
62	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
63	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
64	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
65	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
66	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
67	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
68	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
69	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
70	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
71	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
72	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
73	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
74	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
75	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
76	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
77	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
78	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
79	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
80	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
81	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
82	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
83	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
84	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	

85	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
86	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
87	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
88	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
89	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
90	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
91	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
92	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
93	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
94	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
95	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
96	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
97	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
98	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
99	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
100	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
101	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
102	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
103	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
104	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
105	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
106	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
107	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
108	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
109	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
110	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
111	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
112	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
113	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
114	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
115	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
116	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
117	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	

118	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
119	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
120	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
121	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
122	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
123	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
124	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
125	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
126	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
127	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
128	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
129	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
130	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
131	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
132	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
133	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
134	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
135	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
136	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
137	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
138	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
139	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
140	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
141	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
142	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
143	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
144	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
145	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
146	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
147	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
148	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
149	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	
150	YAKO	DIATA	PÊCHEUR	MANGANGOUACK	

Communauté Rurale de Mangangoulak
Casamance, Sénégal, 13 Avril 2009

11.4 Seconde grande réunion de validation pour Kawawana
-- Agenda

9 :30	M. Tahirou Diatta appelle à l'ordre et donne le plan de la journée
9 :35	M. le Chef du village de Mangangoulak
9 :40	Autorités religieuses
9 :45	M. Bassirou Sambou, Président de la Communauté Rurale, Président de la séance
9 :50	Introduction des partenaires
10 :00	M. Salatou Sambou, Président de l'Association des Pêcheurs de Mangangoulak. Historique de la situation. C'est quoi Kawawana ? Le plan de gestion proposé : zonage et règles.
10:20	M. Lamine Affairé Diatta et M. Mbaye Dieme avec l'équipe Kaninguloor. Pourquoi voulons nous Kawawana ? Les bénéfices attendus.
10 :30	M. Mamina Goudiaby. La structure de gouvernance proposée de Kawawana et les rôles des organes.
10 :45	M. Insa Diedhiou et M. Alassane Diedhiou. La surveillance de Kawawana
11 :00	M. Salatou Sambou et M. Atab Sambou. Le suivi de Kawawana: la pêche de contrôle et les indicateurs socio-économiques
11 :15	M. Ahmet Sambou et Mme Sona Diatta avec l'équipe Kaninguloor. Les bases de la bonne gouvernance
11 :30	Questions, commentaires et débat.
12 :00	Groupes de travail avec questions en appui: division en 4 groupes comprenant : 1. les membres de l'association ; 2. les pères de famille non-membres de l'association ; 3. les femmes ; 4. les jeunes (filles et garçons).
14 :00	Repas
14 :45	Restitution des travaux de groupes et questions de clarification
15 :45	Débat général
16 :15	M. Salatou Sambou : les étapes à venir.
16 :30	Clôture par le Président de la séance et M. Shérif Goudjaby, Président élu de la Communauté Rurale

Communauté Rurale de Mangangoulak
Casamance, Sénégal, 05 Avril 2009

Seconde grande réunion de validation pour Kawawana

-- Questions pour les groupes de travail

Chaque groupe est prié de bien vouloir choisir **deux rapporteurs** qui prendront note des réponses aux questions suivantes une fois qu'un large accord aura été trouvé sur la base de leur discussion. Les rapporteurs devraient aussi – SVP – prendre note des thèmes de discussion les plus vivaces.

9. Les éléments clés du **plan de gestion** proposé de Kawawana sont :

- a. les limites de Kawawana
- b. le zonage (3 zones avec règles spécifiques : 1. zone de pêche villageoise de subsistance ; 2. zone de pêche sans pirogues motorisées et 3. zone d'interdiction totale du bolon MITIJ)
- c. le système de surveillance et de répression
- d. le système de suivi de l'abondance des poissons et des résultats socio-économiques

Avez-vous des commentaires, des suggestions ou des propositions d'amélioration pour ce plan? Si oui, SVP détaillez.

10. Les éléments clés du **système de gouvernance** proposé pour Kawawana sont :

- a. Les organes, leurs rôles et leur fonctionnement
- b. Les principes auxquels ils se conforment (p.ex., participation, transparence, équité, etc.) et les règles qui en dérivent.

Avez-vous des commentaires, des suggestions ou des propositions d'amélioration pour ce système? Si oui, SVP détaillez.

11. Avez-vous des **craintes** par rapport au plan de gestion et au système de gouvernance?

12. Quelles **contributions** êtes vous prêts à apporter pour la bonne réussite du plan de gestion et le bon fonctionnement du système de gouvernance?

13. Avez-vous besoin de **compléments d'information** sur le plan de gestion et le système de gouvernance ? Si oui, sur quoi exactement ?

14. Vous participez à cet atelier en représentation de **votre village**. **Quand et comment allez vous l'informer** par rapport à ce que l'on discute ici ?

15. Pour finir, SVP, pourriez-vous lister, pour vous, les **composantes essentielles de la « bonne vie »** -- **BURONG BAJAKE** -- ? Est-ce que vous voyez une relation entre « la bonne vie » et Kawawana ?

Merci infiniment de votre réflexion et de vos réponses ! SVP préparez vous à restituer en plénière vos résultats.

Liste de présence à la 2ème grande réunion de validation pour Kawawana – 13 Avril 09

Communauté Rurale de Mangapoulak
 Association des pêcheurs de la
 Communauté rurale de Mangapoulak
 APCRM

Mangapoulak le 13 avril 2009

Seconde réunion de planification pour Kawawana
 Communauté Rurale de Mangapoulak
 Casamance, Sénégal, 13 Avril 2009

Feuille de présence

Ordre du jour :

- a) : Restitution des travaux sur les indicateurs biologiques et socio-économiques, méthode de suivi, réglementation, organisation et gouvernance
- b) : Validation des équipes de suivi et surveillance et du système de gouvernance de Kawawana
- c) : Planification

N°	Prénoms	Nom	Fonction	Adresse	Emergence
1.	Doucou	SAMBA	PC 2	Mangapoulak	+
2.	Chérif	Koulibaly	PC 1/2	Makir	+
3.	Souleymane	Samba	Cell. Samba	Mangapoulak	+
4.	Umar	Diata	Sec. Kawawana	Mangapoulak	+
5.	Youssef	Diata	APCRM	Mangapoulak	+
6.	Touba	Samba	FISA	PC 2/3	+
7.	Louisa	Diata	Membre APCRM	Diakhal	+
8.	Georges	BENNETT	Coord. SIDA	Diakhal	+
9.	Samba	Diakhal	FISA	Mangapoulak	+
10.	Diakhal	Samba	Kawawana	Elans	+
11.	Alphonse	Samba	Kawawana	Elans	+
12.	Youssef	Diakhal	Kawawana	Diakhal	+
13.	Mamadou	Diakhal	Membre APCRM	Mangapoulak	+
14.	Diakhal	Diakhal	Membre APCRM	Tandara	+
15.	Mamadou	Diakhal	Membre APCRM	Mangapoulak	+

16.	Amadou	Diakhal	Membre APCRM	Tandara	+
17.	Mamadou	Diakhal	Membre APCRM	Tandara	+
18.	Samba	Samba	Participat	Mangapoulak	+
19.	Alphonse	Diakhal	Membre APCRM	Diakhal	+
20.	Youssef	Diakhal	Membre APCRM	Mangapoulak	+
21.	Samba	Diakhal	Mangapoulak	Mangapoulak	+
22.	Alphonse	Diakhal	Membre APCRM	Mangapoulak	+
23.	Youssef	Diakhal	Membre APCRM	Mangapoulak	+
24.	Alphonse	Diakhal	Membre APCRM	Mangapoulak	+
25.	Youssef	Diakhal	Participat	Elans	+
26.	Alphonse	Diakhal	Membre APCRM	Elans	+
27.	Nicolas	Diakhal	Participat	Tandara	+
28.	Youssef	Diakhal	Membre APCRM	Tandara	+
29.	Youssef	Diakhal	Membre APCRM	Tandara	+
30.	Alphonse	Diakhal	Membre APCRM	Tandara	+
31.	Youssef	Diakhal	Membre APCRM	Tandara	+
32.	Youssef	Diakhal	Participat	Mangapoulak	+
33.	Alphonse	Diakhal	Participat	Mangapoulak	+
34.	Youssef	Diakhal	Participat	Diakhal	+
35.	Mamadou	Diakhal	Participat	Diakhal	+
36.	Alphonse	Diakhal	Participat	Elans	+
37.	Alphonse	Diakhal	Membre APCRM	Diakhal	+
38.	Mamadou	Diakhal	Membre APCRM	Diakhal	+
39.	Alphonse	Diakhal	Membre APCRM	Diakhal	+
40.	Youssef	Diakhal	Participat	Diakhal	+
41.	Alphonse	Diakhal	Membre APCRM	Mangapoulak	+
42.	Mamadou	Diakhal	Participat	Mangapoulak	+
43.	Youssef	Diakhal	Participat	Diakhal	+
44.	Alphonse	Diakhal	Participat	Mangapoulak	+
45.	Youssef	Diakhal	Participat	Diakhal	+
46.	Alphonse	Diakhal	Participat	Mangapoulak	+
47.	Mamadou	Diakhal	Participat	Elans	+
48.	Samba	Diakhal	Participat	Diakhal	+

49.	Mamadou	Diakhal	Participat	Mangapoulak	+
50.	Alphonse	Diakhal	Participat	Mangapoulak	+
51.	Youssef	Diakhal	Participat	Mangapoulak	+
52.	Alphonse	Diakhal	Participat	Mangapoulak	+
53.	Youssef	Diakhal	Participat	Diakhal	+
54.	Alphonse	Diakhal	Participat	Diakhal	+
55.	Youssef	Diakhal	Participat	Mangapoulak	+
56.	Alphonse	Diakhal	Membre APCRM	Mangapoulak	+
57.	Youssef	Diakhal	Participat	Elans	+
58.	Alphonse	Diakhal	Participat	Diakhal	+
59.	Youssef	Diakhal	Membre APCRM	Diakhal	+
60.	Alphonse	Diakhal	Membre APCRM	Diakhal	+
61.	Youssef	Diakhal	Participat	Tandara	+
62.	Alphonse	Diakhal	Participat	Elans	+
63.	Youssef	Diakhal	Participat	Tandara	+
64.	Alphonse	Diakhal	Participat	Diakhal	+
65.	Youssef	Diakhal	Participat	Diakhal	+
66.	Alphonse	Diakhal	Participat	Diakhal	+
67.	Youssef	Diakhal	Participat	Diakhal	+
68.	Alphonse	Diakhal	Membre APCRM	Mangapoulak	+
69.	Youssef	Diakhal	Participat	Diakhal	+
70.	Alphonse	Diakhal	Participat	Mangapoulak	+
71.	Youssef	Diakhal	Participat	Diakhal	+
72.	Alphonse	Diakhal	Participat	Mangapoulak	+
73.	Youssef	Diakhal	Participat	Mangapoulak	+
74.	Alphonse	Diakhal	Participat	Mangapoulak	+
75.	Youssef	Diakhal	Participat	Mangapoulak	+
76.	Alphonse	Diakhal	Participat	Mangapoulak	+
77.	Youssef	Diakhal	Participat	Mangapoulak	+
78.	Alphonse	Diakhal	Participat	Mangapoulak	+
79.	Youssef	Diakhal	Participat	Mangapoulak	+
80.	Alphonse	Diakhal	Participat	Mangapoulak	+
81.	Youssef	Diakhal	Participat	Mangapoulak	+

82.					
83.					
84.					
85.					
86.					
87.					
88.					
89.					
90.					
91.					
92.					
93.					
94.					
95.					
96.					
97.					
98.					
99.					
100.					
101.					
102.					
103.					
104.					
105.					
106.					
107.					
108.					
109.					
110.					
111.					
112.					
113.					
114.					

11.5 Liste des pêcheurs participants à la réunion du 28 mars 2009

Prénom	Nom	Village	Fonction dans l'APCRM	zone de pêche principale	espèces cibles	engin principal	équipe restreinte
Salatou	Sambou	Mangagoulak	Président	fleuve	gros poissons	FDoGM	oui
Paul Ignace	Sagna	Elana	Sec. Gén. Adj.	bolon	gros poissons	FDoGM	oui
Insa	Diedhiou	Elana	Comm. Comptes	bolon	gros poissons	FDoGM	non
Makile	Diatta	Mangagoulak	Membre	bolon	mulets	FDeM25	non
Moctar	Diedhiou	Mangagoulak	Membre	bolon	gros poissons	FDoGM	non
Lamine	Diatta	Diatock	Commission conflits	bolon	gros poissons	FDoGM	oui
Mathieu	Diatta	Boutegol	Membre	bolon	gros poissons	FDoGM + Pal	non
Ousmane	Goudiaby	Mangagoulak	Membre	marigot	mulets, carpes	Ep	non
Souleymane	Diatta	Mangagoulak	Membre	bolon	sardinelles	FDeM36	non
Gilbert	Sagna	Elana	Membre	bolon	gros poissons + mulets	FDoGM + FDe25	non
Idrissa	Diémé	Tendouck	Membre	fleuve	gros poissons + mulets	FDoGM + FDe25	oui
Boubacar	Diatta	Bodé	Membre	marigot	carpes	Ligne	non
Moussa	Sambou	Mangagoulak	Secrétaire Organisation	bolon	sardinelles	FDeM36	non
Séckou	Diatta	Mangagoulak	Secrétaire Organisation	bolon	mulets	FDeM25	non
Ousseynou	Sagna	Bodé	Commission Environnement	océan	gros poissons, requins, drepane	FDoGM + FDeGM	oui
Mamadou	Sambou	Mangagoulak	Membre	bolon	mulets	FDeM25	non
Louis	Djiba	Bouteme	Commission Sécurité en mer	bolon	gros poissons + mulets	FDoM60-70 + FDeM25	oui
Maxime	Sagna	Bouteme	Membre	bolon	gros poissons + mulets + carpes	FDoM70 + FDeM25-36	non
Alassane	Coly	Affiniam	Membre	marigot	mulets, carpes	Ep	non
Yaya	Bâ	Affiniam	Vice Président	fleuve et océan	gros poissons	FDoGM	oui
Kalilou	Diatta	Mangagoulak	Membre	bolon	carpes	Ligne	non
Oscar	Diatta	Mangagoulak	Membre	bolon	mulets, carpes	FDeM25 + Ligne	non
Sekou	Sambou	Mangagoulak	Membre	bolon	carpes	Ligne	non
Alassane	Diatta	Mangagoulak	Membre	bolon	mulets	FDeM25	non
Guillaume	Sambou	Bouteme	Membre	fleuve et bolon	gros poissons	FDoGM	non
Alpha	Diatta	Mangagoulak	Membre	bolon	mulets	FDeM25	non
Amadou	Diatta	Boutegol	Comm. Comptes	bolon	gros poissons + mulets + carpes	palangre, FDeM25-36, Ep	oui
Stéphane	Diatta	Mangagoulak	Membre	bolon	mulets	FDeM25	non
Bassirou	Diatta	Mangagoulak	Membre	bolon	sardinelles + mulets	FDeM25-36	non
Pape Famara	Biaye	Mangagoulak	Secrétaire	bolon	mulets	FDeM25	oui

11.6 Liste des noms d'espèces en langue diola et correspondance des noms scientifiques

(En gras, les espèces indicatrices retenues par l'APCRM), et tendances observées (↓↓↓ très forte diminution, ↓ diminution, → stabilité, ↑ augmentation)

Amata elanc	<i>Pentanemus quinquarius</i>	↓↓↓	Elanc	<i>Polydactylus quadrifilis</i>	↓↓↓
Amerakujule	<i>Aplocheilichthys spilauchen</i>	↓	Emolette	<i>Mugil bananensis</i>	↓
Apapabora	<i>Eucinostomus melanopterus</i>	→	Eporoc ewakaye	<i>Tilapia guineensis</i>	↓
	<i>Gerres nigri</i>	→	Ereketa	<i>Mugil curema</i>	↓
Apou elanc	<i>Galeoides decadactylus</i>	↓↓↓	Essegnaille	<i>Caranx hippos</i>	↓
Cabindaye	<i>Monodactylus sebae</i>	→		<i>Caranx senegallus</i>	↓
Cagognande	<i>Pseudotolithus elongatus</i>	↓		<i>Hemicaranx bicolor</i>	↓
Camérélouise	<i>Citharichthys stampflii</i>	↓	Essonia	<i>Sphyraena afra</i>	↓
	<i>Cynoglossus monodi</i>	↓		<i>Sphyraena guachancho</i>	↓
	<i>Cynoglossus senegalensis</i>	↓	Ethiarumbé	<i>Liza falcipinnis</i>	↓
	<i>Psettodes belcheri</i>	↓	Ethiérécora	<i>Pomadasys jubelini</i>	↓↓↓
	<i>Solea senegalensis</i>	↓		<i>Pomadasys perotaei</i>	↓↓↓
	<i>Synaptura lusitanica</i>	↓	Ewole Ebong	<i>Epinephelus aeneus</i>	↓↓↓
Caparatte	<i>Pseudotolithus senegalensis</i>	↓↓↓	Eylayile	<i>Lichia amia</i>	↓
Caporoc Fousamo	<i>Lobotes surinamensis</i>	↓↓↓	Foubagne	<i>Chrysichthys nigrodigitatus</i>	↓↓↓
Cassikya	<i>Ablennes hians</i>	→	Foucoumal	<i>Lutjanus agennes</i>	↓↓↓
	<i>Strongylura senegalensis</i>	→	Foudjiandjiling	<i>Arius heudelotii</i>	↓
	<i>Tylosurus crocodilus</i>	→		<i>Arius parkii</i>	↓
Ebagnalite	<i>Dasyatis margarita</i>	↑	Fougnigname	<i>Ephippion guttifer</i>	↓
	<i>Dasyatis margaritella</i>	↑		<i>Lagocephalus laevigatus</i>	↓
Ecankissa	<i>Caranx chrysos</i>	↓	Foussabette	<i>Arius latiscutatus</i>	↓↓↓
Ecogniobe	<i>Pseudotolithus typus</i>	↓	Fouthiole	<i>Chrysichthys johnelsi</i>	↓↓↓
Efêta	<i>Trachinotus teraia</i>	↓	Foutikosse	<i>Plectorhinchus macrolepis</i>	↓
Egaluna Mulou	<i>Rhinoptera bonasus</i>	↓	Fucondol	<i>Scriptaphyosemion geryi</i>	↓
Engnoba	<i>Chaetodipterus lippei</i>	↓	Fulunthiune	<i>Periopthalmus barbarus</i>	↑
	<i>Drepane africana</i>	↓	Fupaba	<i>Epiplatys spilargyreus</i>	↓
	<i>Ephippus goreensis</i>	↓	Futhiangune	<i>Hemichromis bimaculatus</i>	↓
Eguisse	<i>Mugil cephalus</i>	↓		<i>Hemichromis fasciatus</i>	↓
Ekakanja	<i>Liza grandisquamis</i>	↓	Kabac	<i>Pseudotolithus senegallus</i>	↓↓↓
Ekaramantine	<i>Liza dumerili</i>	↓			
Kabalankagne	<i>Elops lacerta</i>	↑			
Kafelej	<i>Ethmalosa fimbriata</i>	→			
Kaloune	<i>Rhinobatos albomaculatus</i>	↓			
	<i>Rhinobatos cemiculus</i>	↓			
Kaporoc	<i>Sarotherodon melanotheron</i>	↓			
Kayette edjangone	<i>Ilisha africana</i>	↑			
Ndiouné	<i>Scomberomorus tritor</i>	→			
rejet	<i>Chloroscombrus chrysurus</i>				
	<i>Echeneis naucrates</i>				
	<i>Hemiramphus balao</i>				
	<i>Hemiramphus brasiliensis</i>				
	<i>Hyporamphus picarti</i>				
	<i>Trichiurus lepturus</i>	↑			

11.7 Oiseaux ichthyophages, benthophages ou limnivores présents dans la CR de Mangagoulak

(x = observé pendant la mission)

ORDRE	Nom commun	Genre espèce	
PELECANIFORMES: Pelecanidae	Pélican gris	<i>Pelecanus rufescens</i>	X
PELECANIFORMES: Phalacrocoracidae	Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	
	Cormoran africain	<i>Phalacrocorax africanus</i>	X
	Anhinga d'Afrique	<i>Anhinga rufa</i>	X
CICONIIFORMES: Ardeidae	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X
	Héron goliath	<i>Ardea goliath</i>	X
	Héron mélanocéphale	<i>Ardea melanocephala</i>	
	Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>	X
	Aigrette ardoisée	<i>Egretta ardesiaca</i>	
	Aigrette des récifs	<i>Egretta (garzetta) gularis</i>	
	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	X
	Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>	
	Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	X
	Héron à dos vert	<i>Butorides striatus</i>	
	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	
CICONIIFORMES: Ciconiidae	Tantale ibis	<i>Mycteria ibis</i>	X
CICONIIFORMES: Scopidae	Ombrette africaine	<i>Scopus umbretta</i>	
CICONIIFORMES: Threskiornithidae	Ibis sacré	<i>Threskiornis aethiopicus</i>	
	Spatule d'Afrique	<i>Platalea alba</i>	X
ANSERIFORMES: Anatidae	Dendrocygne veuf	<i>Dendrocygna viduata</i>	
FALCONIFORME: Accipitridae	Vautour palmiste	<i>Gypohierax angolensis</i>	X
	Busard des roseaux	<i>Circus aerogunosus</i>	
	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	
CHARADRIIFORMES: Recurvirostridae	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avocetta</i>	
	Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	
CHARADRIIFORMES: Charadriidae	Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	
	Grand gravelot	<i>Chradrius hiaticula</i>	
CHARADRIIFORMES: Scolopacidae	Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	
	Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	
	Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	
	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	
	Chevalier stagnatile	<i>Tringa stagnatilis</i>	
	Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	
	Bécasseau cocorli	<i>Calidris feruginea</i>	
	Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>	
	Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	
CHARADRIIFORMES: Laridae	Mouette à tête grise	<i>Larus cirrocephalus</i>	
	Goéland railleur	<i>Larus genei</i>	
CHARADRIIFORMES: Sternidae	Sterne caspienne	<i>Sterna caspia</i>	
	Sterne royale	<i>Sterna maxima</i>	
	Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>	
	Sterne hansel	<i>Sterna nilotica</i>	
	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	
CORACIIFORMES: Alcedinidae	Martin-pêcheur pie	<i>Ceryle rudis</i>	X
	Martin-chasseur du Sénégal	<i>Halcyon senegalensis</i>	
	Petit martin-pêcheur huppé	<i>Alcedo cristata</i>	

11.8 Liste de mammifères et oiseaux observés en Casamance

[compilée par l'ONG Idee-Casamance (Sce IdeeCasamance, <http://www.ideecasamance.org/iucnswp.htm>)]

La biodiversité en Casamance :

Nom scientifique	Nom français
Mammifères	
Phacochoerus aethiopicus	Phacochère
Tragelaphus scriptus	Guib hamaché
Cephalophus grimmia	Céphalophe de grimm
Oryctéropus afer	Oryctérope
Lepris crawshayii	Lièvre à oreille de lapin
Xerus erythropus	Rat palmiste
Hystrix cristata	Porc-épic
Atelerix albiventris	Hérisson à ventre blanc
Galago senegalensis	Galago du Sénégal
Cercopithecus aethropis	Callitriche ou singe vert
Erythrocebus patas	Singe rouge
Crocuta crocuta	Hyène tachetée
Viverra civetta	Civette
Genetta genetta	Genette
Crocodylus niloticus	Crocodile du Nil
Testudo sulcata	Tortue terrestre
Chelonia mydas & Caretta	Tortue de mer : verte et marine
Canis aureus	Chacal commun
Trynomys swinderianus	Aulacode
Pantherus pardus	Panthère
Syncerus caffer	Buffle de forêt
Trichechus senegalensis	Lamantin
Delphinus delphis	Dauphin
Cercopithecus campbelli	Singe des palétuviers
Galagoides demidoff	Galago de Demidoff
Colobus badius temmincki	Colobe bai
Manis gigantea	Pangolin géant
Felis serval	Serval
Python regius & sebae	Python royal et de Seba
Naja nigricollis	Cobra
Anomalurus beecrofti	Anomalure de Beecroft
Avifaune	
Numida meleagris	La pintade commune
Francolinus albobicalcaratus	Le francolin commun
Oena capensis	La tourterelle du cap
Stigmatopelia senegalensis	La tourterelle maillée
Columba guinea	La ganga ou le pigeon de rônier
Taunix sylvatica	La fausse caille d'Afrique
Plectropterus gambensis	L'oie de Gambie
Eupodotis senegalensis	La poule de pharaon
Balearica pavonina	La grue couronnée
Bucorvus abyssinicus	Le grand calao d'Abyssine
Bubulcus abis	Le héron garde bœufs
Pelicanus onocratus	Le pélican blanc
Pelicanus rufescens	Le pélican gris
Phoenicopterus ruber	Le flamant rose
Platalea alba	La spatule d'Afrique
Ciconia ciconia	La cigogne blanche
Stephanoaetus coronatus	L'aigle couronné
Hydroprogne caspia	Les sternes caspiennes
Thalasseus maximus	Les sternes royales
.....	Les vautours

11.9 Etat des lieux ichtyologique

Un état des lieux ne peut se réaliser que sur une période d'au moins une année, afin de tenir compte de la variabilité saisonnière de l'abondance des espèces. Par ailleurs, pour effectuer un tel état des lieux pour le seul mois d'avril, il aurait fallu disposer des engins de pêche adéquats. De tels engins supposent de pouvoir capturer les différentes fractions des peuplements en fonctions de la taille des individus (maillages de différentes tailles) et des habitats existants dans le milieu (eaux de surface, zones profondes, zones rivulaires).

On se limitera donc à une approche empirique de la situation, prenant en compte les avis des pêcheurs et les données scientifiques disponibles, essentiellement les données extraites de FishBase¹ et des travaux du Groupe Indicateurs Biologiques Afrique de l'Ouest. Ce dernier ensemble de données comprend la répartition des espèces entre les 8 catégories écologiques des poissons estuariens d'Afrique de l'Ouest, ainsi que des données par écosystème (dont la Casamance) concernant les tailles maximales, tailles à la première reproduction, reproduction et grossissement des juvéniles dans le milieu, catégories trophiques et tolérance aux variations du milieu. Les données de FishBase permettent de compléter ces informations par des valeurs moyennes (sur différents écosystèmes) du niveau trophique et de la résilience des populations et vulnérabilité à la pêche² de certaines espèces.

Les mullets

Genre espèce	Nom Diola	Intérêt	Indic.	Abondance	C.E.	Tolérance	Résilience	Nurserie	Reprod.
<i>Liza dumerili</i>	Ekaramantine	+++	Non	forte diminution	Em	forte	moyenne	Oui	Oui
<i>Liza falcipinnis</i>	Ethiarumbé	+++	Oui	forte diminution	Em	forte	moyenne	Oui	Oui
<i>Liza grandisquamis</i>	Ekakanja	+++	Oui	forte diminution	Em	forte	moyenne	Oui	Oui
<i>Mugil bananensis</i>	Emolette	+++	Oui	forte diminution	Me	forte	moyenne	Oui	Oui
<i>Mugil cephalus</i>	Eguisse	+++	Oui	forte diminution	Me	forte	moyenne	Oui	?
<i>Mugil curema</i>	Ereketa	+++	Non	forte diminution	Em	forte	moyenne	Oui	Oui

Pour les 6 espèces de mullets présents dans la zone, les pêcheurs utilisent un nom spécifique. Toutes ces espèces présentent un grand intérêt pour la consommation et la pêche commerciale, et leur diminution, tant en abondance qu'en taille, serait due avant tout à la pêche excessive. Tous les mullets appartiennent aux formes estuariennes d'origine marine ou marines estuariennes, et présentent donc une forte tolérance aux variations de salinité. Par ailleurs, toutes ces espèces ont une phase de croissance des juvéniles dans la Casamance et les adultes viennent s'y reproduire, surtout en saison froide ou juste avant l'hivernage. Les pêcheurs n'expliquent pas l'abondance relativement élevée de juvéniles de *M. cephalus*, car les adultes de cette espèce seraient devenus très rares (il est possible que la reproduction ait lieu plus en aval, voire en mer.) La résilience de ces espèces est considérée comme moyenne, avec un temps de doublement des populations compris entre 2 et 4 ans selon les espèces. La croissance est assez rapide mais l'âge à première maturité intervient généralement dans la 2^e ou 3^e année, jusqu'à 5 ans pour *M. cephalus*. Surtout herbivores et détritivores, les mullets ont un niveau trophique compris entre 2,0 et 2,8.

Les carangues

Genre espèce	Nom Diola	Intérêt	Indic.	Abondance	C.E.	Tolérance	Résilience	Nurserie	Reprod.
<i>Caranx crysos</i>	Ecankissa	+++	Oui	diminution	Mo	?	forte	?	?
<i>Caranx hippos</i>	Essegnaille	+++	Oui	Diminution	Me	Forte	moyenne	Oui	Oui
<i>Caranx senegallus</i>	Essegnaille	+++	Oui	Diminution	Me	Forte	moyenne	Non	Non
<i>Hemicaranx bicolor</i>	Essegnaille	+++	Oui	Diminution	Mo	Moyenne	moyenne	Oui	?
<i>Lichia amia</i>	Eylayile	+++	Non	forte diminution	Ma	Moyenne	moyenne	?	?
<i>Trachinotus teraia</i>	Efêta	+++	Oui	forte diminution	Em	Forte	moyenne	Oui	Oui
<i>Chloroscombrus chrysurus</i>	-	-	non	?	Me	Forte	forte	Oui	Oui

Toutes les espèces de la famille sont identifiées par les pêcheurs, bien que certaines espèces soient désignées par le même nom. A l'exception de *Chloroscombrus chrysurus* qui est normalement rejeté, toutes sont recherchées pour la consommation et la vente. Leur comportement est également bien décrit (chasse bruyante des bancs de petits poissons, capture facilitée par la grégarité).

Les carangues appartiennent à différentes formes écologiques, mais sont plutôt de tendance marine estuarienne, parfois occasionnelles en estuaire. Leur tolérance à la salinité est plutôt forte, et plusieurs espèces se reproduisent en Casamance et y ont une phase juvénile plus ou moins longue. Leur résilience est moyenne avec un temps de doublement des populations de 2 à 4 années (beaucoup moins pour *C. chrysurus*) mais une croissance assez rapide. Toutefois, ces poissons présentent une assez grande vulnérabilité à la pêche, en raison de leur grande taille et de leur comportement. La disparition de *T. Teraia* en amont de Ziguinchor avait été signalée suite à la forte sécheresse de 1983 (Albaret, 1987). Prédateurs de poissons et de tous types d'organismes, ces espèces ont un niveau trophique très élevé, compris en 3,5 et 4,5.

Les mâchoirons

¹ www.fishbase.org

² **Résilience** : capacité d'une population à survivre à un stress ou une exploitation. Pour les poissons, cette notion intègre la longévité de l'espèce, son âge à maturité sexuelle, sa fécondité aux différents âges, etc. **Vulnérabilité** : capturabilité d'une espèce, en tenant compte des spécificités de chaque phase du cycle vitale (taille des individus, comportement, habitats, etc.)

Genre espèce	Nom Diola	Intérêt	Indic.	Abondance	C.E.	Tolérance	Résilience	Nurserie	Reprod.
<i>Arius heudelotii</i>	Foudjiandjiling	+++	oui	Forte diminution	Me	Moyenne	Faible	Oui	Non
<i>Arius parkii</i>	Foudjiandjiling	+++	oui	Forte diminution	Me	Forte	Moyenne	Oui	Oui
<i>Arius latiscutatus</i>	Foussabette	+++	non	quasiment disparue	Me	forte	Faible	Oui	Oui

Les trois espèces de mâchoirons présentes en Casamance sont toutes recherchées pour être consommées ou vendues fraîches, et depuis quelques années fumées. Les pêcheurs locaux distinguent d'une part Foussabette (*A. latiscutatus*), toujours présente dans le bolon, et qu'ils considèrent comme quasiment disparue, et, d'autre part, Foudjiandjiling, qui comprend les deux autres espèces, également en forte diminution. Sous cette dernière appellation, ils distinguent néanmoins une espèce qui n'est présente que pendant l'hivernage (*A. heudelotii*) et une autre (*A. parkii*) qui retourne au contraire en mer lorsque la salinité diminue dans le bolon. Il est intéressant de constater que si ces trois espèces sont classées en forme marine estuarienne, elles présentent cependant une tolérance plus ou moins grande aux variations de salinité. L'espèce connue pour se reproduire dans les bolons en saison des pluies serait donc *A. parkii*, qu'il est très difficile de distinguer d'*A. heudelotii*. Tous ces mâchoirons ont une phase juvénile estuarienne, mais présentent un niveau de résilience assez bas, avec un temps de doublement des populations supérieur à 4 ans. Il s'agit de poissons carnivores se nourrissant de divers organismes et de déchets, avec des niveaux trophiques compris entre 3,3 et 4,0.

Les capitaines

Genre espèce	Nom Diola	Intérêt	Indic.	Abondance	C.E.	Tolérance	Résilience	Nurserie	Reprod.
<i>Galeoides decadactylus</i>	Apou elanc	+++	Non	très forte diminution	Me	forte	moyenne	Oui	?
<i>Pentanemus quinquarius</i>	Amata elanc	+++	non	très forte diminution	Ma	Moyenne	Forte	Oui	Oui
<i>Polydactylus quadrifilis</i>	Elanc	+++	oui	très forte diminution	Me	Forte	Moyenne	Oui	Oui

Les trois espèces de Polynemidae sont très recherchées, entre autre pour les cérémonies. Il s'agit du seul groupe de poissons pour lequel le nom local fait clairement référence à une distinction entre espèces appartenant à un même genre. Ainsi, Elanc est un poisson puissant et respecté des autres poissons, Amata Elanc est un berger pour les autres poissons, et Apou Elanc un petit de Elanc. Classés en formes marines estuariennes et accessoires, ces poissons sont plutôt très tolérants aux variations de salinité et ont tous une phase de croissance des juvéniles en estuaire. Les pêcheurs confirment que les adultes se reproduisent dans les bolons, mais observent néanmoins qu'ils préfèrent les eaux chaudes et retournent en mer quand l'eau fraîchit. Hormis *P. quinquarius*, dont la croissance est très rapide, ces espèces ont une résilience moyenne, et sont fortement vulnérables à la pêche. Toutes ces espèces sont connues pour se nourrir de poissons (carpes, ethmaloses), crevettes et autres invertébrés, et ont un niveau trophique élevé compris entre 3,5 et 4,0. Selon les pêcheurs, *P. quadrifilis* consommerait également les racines de palétuviers.

Les otolithes

Genre espèce	Nom Diola	Intérêt	Indic.	Abondance	C.E.	Tolérance	Résilience	Nurserie	Reprod.
<i>Pseudotolithus elongatus</i>	Cagognande	+++	non	forte diminution	Em	Forte	moyenne	Oui	Oui
<i>Pseudotolithus senegalensis</i>	Caparatte	+++	oui	devenu très rare	Ma	Forte	Moyenne	Oui	Oui
<i>Pseudotolithus senegallus</i>	Kabac	+++	non	quasiment disparue	Me	Moyenne	Faible	Oui	?
<i>Pseudotolithus typus</i>	Ecogniobe	+++	oui	forte diminution	Me	moyenne	Moyenne	Oui	?

Tous les otolithes sont fortement recherchés pour la consommation et la vente, et les 4 espèces du genre *Pseudotolithus* sont distinguées en langue locale. D'origine marine et estuarienne, ces poissons présentent une tolérance assez élevée aux variations de salinité et sont présent toute l'année dans les bolons aux stades juvéniles. Au moins deux espèces se reproduisent en estuaire. Ils fréquentent les eaux peu profondes toute l'année. Si la résilience est généralement moyenne chez la plupart des espèces, *P. senegallus* fait exception avec un temps de doublement de la population de 5 à 14 ans. Cette dernière espèce, considérée comme presque disparue, est extrêmement vulnérable à la pêche en raison de sa taille et de sa longévité extrême. Pour les pêcheurs, c'est aussi parce qu'il se montre « paresseux » et très facile à capturer. Le niveau trophique des otolithes, tous prédateurs actifs de poissons et d'invertébrés, varie entre 3,8 et 4,0.

Les diagrammes et grondeurs

Genre espèce	Nom Diola	Intérêt	Indic.	Abondance	C.E.	Tolérance	Résilience	Nurserie	Reprod.
<i>Plectorhynchus macrolepis</i>	Foutikosse	+++	oui	forte diminution	Em	Forte	Moyenne	Oui	?
<i>Pomadasys jubelini</i>	Ethiércora	+++	oui	devenu très rare	Em	Forte	Moyenne	Oui	Oui
<i>Pomadasys perotaei</i>	Ethiércora	+++	oui	devenu très rare	Em	forte	Moyenne	?	?

Dans la famille des Haemulidae, les pêcheurs distinguent clairement le diagramme, très recherché pour la consommation et la vente, et les Grondeurs, qui sont appréciés mais pas spécialement ciblés.

Les deux espèces de grondeurs, rassemblées sous le nom d'Ethierecora (d'après le son émis par ces poissons) sont en effet réputées pour présenter des chairs maigres (« blessées ») en saison chaude.

Appartenant à la forme estuarienne d'origine marine, toutes ces espèces présentent une forte tolérance aux variations de salinité et une résilience moyenne, mais les pêcheurs considèrent que leur abondance a fortement baissée avec la diminution de la pluviométrie, surtout en ce qui concerne les grondeurs.

Ces poissons se reproduisent généralement en estuaire et les juvéniles y grandissent. Prédateurs de poissons et de coquillages, leur niveau trophique est supérieur à 3,0.

Les barracudas

Genre espèce	Nom Diola	Intérêt	Indic.	Abondance	C.E.	Tolérance	Résilience	Nurserie	Reprod.
<i>Sphyræna afra</i>	Essonia « mer »	+++	oui	forte diminution	Me	Forte	Très faible	?	?
<i>Sphyræna guachancho</i>	Essonia « fleuve »	+++	oui	forte diminution	Me	Moyenne	Très faible	?	?

Les deux espèces de barracudas de la région sont consommées et vendues, occasionnellement séchées. Toutes deux de la forme marine estuarienne, l'une (*S. afra*) est cependant nettement plus marine et n'est présente aux stades adultes que pendant l'hivernage. Les pêcheurs qui les distinguent en parlant d'Essonia « mer » et d'Essonia « fleuve » observent en outre que *S. afra* est toujours en groupe tandis que *S. guachancho* est plus solitaire. Même si la reproduction de cette espèce n'a pas été observée dans la Casamance, il est hautement probable que l'on ait une migration des géniteurs pendant l'hivernage, puis croissance des juvéniles dans les bolons pendant 2 ou 3 ans, comme dans de nombreux autres estuaires de la sous région. La raréfaction de ces espèces s'explique sans doute par la pêche, car leur résilience est extrêmement faible, avec un temps de doublement des populations supérieur à 14 ans. Grands prédateurs de poissons (dont *Elops lacerta*), les barracudas ont un niveau trophique supérieur à 4,0.

Le mérrou

Genre espèce	Nom Diola	Intérêt	Indic.	Abondance	C.E.	Tolérance	Résilience	Nurserie	Reprod.
<i>Epinephelus aeneus</i>	Ewole Ebong	+++	non	devenu rare	Me	forte	moyenne	oui	Non

Très recherché pour être consommé ou vendu, le mérrou bronzé ou Thiof est un des rares poissons surtout pêché à la ligne. Il est plutôt présent en saison froide dans le bolon, et présente une forte tolérance aux variations de salinité. Malgré une croissance assez rapide et une fécondité élevée, le Thiof a une résilience faible (temps de doublement d'une population de l'ordre de 10 ans) en raison de sa maturité tardive et de son hermaphroditisme : femelle à partir de l'âge de 5 à 7 ans, il ne devient mâle qu'après 10 ans, ce qui réduit considérablement les capacités de reproduction des populations exploitées. Grand prédateur, le niveau trophique du mérrou est de 4,0.

Le lutjan

Genre espèce	Nom Diola	Intérêt	Indic.	Abondance	C.E.	Tolérance	Résilience	Nurserie	Reprod.
<i>Lutjanus agennes</i>	Foucoulmal	+++	non	devenu rare	M	?	faible	?	?

Très recherché pour la consommation mais aussi en raison de son prix de vente très élevé, le lutjan, ou carpe rouge, est devenu rare selon l'avis général des pêcheurs. Aux stades adultes, c'est une espèce qui vit sur les roches (un substrat relativement rare dans la zone) et se capture au filet dormant ou à la ligne. Bien que tolérant aux variations de salinité, c'est une espèce faible résilience en raison de sa maturité tardive. Comme le Thiof, sa raréfaction serait plutôt due à la surpêche. Prédateur actif, son niveau trophique est de 4,0.

Les poissons-disques

Genre espèce	Nom Diola	Intérêt	Indic.	Abondance	C.E.	Tolérance	Résilience	Nurserie	Reprod.
<i>Drepane africana</i>	Engnoba	+++	oui	diminution	ME	Forte	Moyenne	Oui	?
<i>Ephippus goreensis</i>	Engnoba	+	oui	diminution	Mo	?	?	?	?
<i>Chaetodipterus lippei</i>	Engnoba	+	oui	diminution	Ma	Forte	?	Oui	Oui
<i>Monodactylus sebae</i>	Cabindaye	-	non	toujours abondant	Es	forte	?	Oui	Oui

Il s'agit d'un groupe hétérogène sur le plan biologique, mais bien connu de certains pêcheurs qui les rassemblent sous deux appellations. D'une part, Engnoba, qui comprend 3 espèces d'origine marine, toutes recherchées pour la consommation et la vente, en particulier *Drepane africana* qui atteint une grande taille. Fortement tolérantes à la salinité, elles sont assez résilientes et se reproduisent probablement dans les bolons en saison froide. Leur abondance a sensiblement diminué ces dernières années. Ce sont des espèces dont l'alimentation est variée et le niveau trophique supérieur à 3,0. D'autre part, Cabindaye, qui est une espèce plus petite, vivant en banc, généralement rejetée par les pêcheurs et jamais consommée localement. Sa résilience est élevée et elle réalise tout son cycle vital dans les bolons. C'est une espèce dont l'abondance est considérée stable, voire en légère hausse.

La guinée

Genre espèce	Nom Diola	Intérêt	Indic.	Abondance	C.E.	Tolérance	Résilience	Nurserie	Reprod.
<i>Elops lacerta</i>	Kabalankagne	+	non	toujours abondant	Me	Très forte	moyenne	oui	?

C'est un poisson qui n'est pas consommé en raison de la mauvaise qualité de sa chair, mais qui peut être commercialisé. Très fortement tolérant à la salinité, présentant une résilience moyenne et étant peu exploité, c'est un poisson toujours abondant et présent toute l'année dans les bolons. Prédateur de poissons et de crevettes, son niveau trophique est de 4,2.

Le croupia

Genre espèce	Nom Diola	Intérêt	Indic.	Abondance	C.E.	Tolérance	Résilience	Nurserie	Reprod.
<i>Labotes surinamensis</i>	Caporoc Fousamo	++	non	devenu très rare	Mo	faible	forte	?	?

Traditionnellement consommé et vendu, ce poisson serait devenu très rare dans la zone. Présentant une forte résilience grâce à sa croissance rapide et sa maturité très précoce, cette diminution d'abondance pourrait s'expliquer par la faible tolérance de l'espèce aux variations de salinité, ou à la température car ce poisson est connu pour rester en profondeur dans le canal pendant la saison chaude. Toutefois, son comportement le rend très facile à repérer et capturer. Se nourrissant de petits poissons, il occupe un niveau trophique élevé supérieur à 4,0.

La ceinture

Genre espèce	Nom Diola	Intérêt	Indic.	Abondance	C.E.	Tolérance	Résilience	Nurserie	Reprod.
<i>Trichiurus lepturus</i>		-	non	augmentation	Me	Forte	moyenne	?	?

Ce poisson n'est pas consommé, mais les pêcheurs estiment que son abondance a fortement augmenté, sachant qu'il n'était pas présent dans les bolons plusieurs années auparavant. Fortement tolérant à la salinité, il n'est pas censé se reproduire dans les bolons. C'est pourtant une espèce qui atteint une très grande taille et dont la résilience est moyenne. C'est un prédateur actif dont le niveau trophique est de 4,2.

Les tétrodons ou perroquets

Genre espèce	Nom Diola	Intérêt	Indic.	Abondance	C.E.	Tolérance	Résilience	Nurserie	Reprod.
<i>Ephippion guttifer</i>	Fougnigname	++	Non	diminution	Me	Forte	faible	Oui	?
<i>Lagocephalus laevigatus</i>	Fougnigname	++	non	diminution	Ma	moyenne	Faible	?	?

Parce qu'on ignorait la façon de les préparer, on pensait que la consommation de ces poissons créait des dérèglements physiologiques (sensation de soif extrême). Actuellement, ces espèces sont consommées, vendues et parfois séchées. D'origine marine, ces poissons ont une tolérance assez élevée à la salinité, mais une résilience faible (temps de doublement d'une population entre 4 et 14 ans). C'est ce qui pourrait expliquer leur relative diminution suite à une pression de pêche croissante. Opportunistes consommant crabes, poissons morts et huîtres, les Perroquets occupent des niveaux trophiques compris entre 3,5 et 4,0.

Les « sardinelles » (ethmalose et rasoir)

Genre espèce	Nom Diola	Intérêt	Indic.	Abondance	C.E.	Tolérance	Résilience	Nurserie	Reprod.
<i>Ethmalosa fimbriata</i>	Kafelej	+++	oui	aléatoire	Em	forte	forte	oui	oui
<i>Ilisha africana</i>	Kayette edjangone	-	non	augmentation	Em	forte	forte	oui	Oui

Membres de la famille des Clupeidae, ces deux espèces se distinguent à de nombreux points de vue. L'ethmalose, autrefois rejetée et jusqu'à présent considérée comme un poisson de mauvaise qualité nutritive et gustative, elle est cependant devenue une espèce de première importance pour la commercialisation et même la consommation. Comme de nombreux petits pélagiques, son abondance est très variable, mais elle constitue aujourd'hui la part la plus importante des captures dans la zone. Le rasoir reste par contre une espèce non consommée et généralement rejetée, dont l'abondance relative est en hausse. Typiquement estuariennes, ces deux espèces sont très tolérantes aux variations de salinité, et présentent une forte résilience. Elles se reproduisent et vivent dans l'estuaire aussi bien qu'en mer. Se nourrissant de plancton végétal et animal, ces espèces occupent des niveaux trophiques respectifs de 2,5 et 3,0.

Les poissons plats

Genre espèce	Nom Diola	Intérêt	Indic.	Abondance	C.E.	Tolérance	Résilience	Nurserie	Reprod.
<i>Cynoglossus monodi</i>	Camérelouse	-	non		Mo	?	Moyenne	?	?
<i>Cynoglossus senegalensis</i>	Camérelouse	-	Non		Em	forte	faible	Oui	Oui
<i>Citharichthys stampflii</i>	Camérelouse	-	Non		Em	Forte	forte	Oui	Oui
<i>Solea senegalensis</i>	Camérelouse	-	Non	forte diminution	Ma	?	faible	?	?
<i>Synaptura lusitanica</i>	Camérelouse	-	Non	forte diminution	Ma	Moyenne	Moyenne	?	?
<i>Psettodes belcheri</i>	Camérelouse	-	non	forte diminution	Mo	moyenne	Moyenne	Non	Non

Tous les poissons plats sont consommés mais aucune espèce n'est ciblée par les pêcheurs locaux. Il s'agit du groupe le plus important pour lequel il n'existe aucune distinction d'espèce en langue locale, malgré la diversité des apparences et des comportements. Certaines espèces sont des prédateurs actifs, et les niveaux trophiques du groupe varient entre 3,2 et 4,0. Appartenant aux formes marines estuariennes ou marines occasionnelles, ces différents poissons présentent des niveaux de tolérance très variable à l'environnement. La résilience des populations est également très variable, de faible chez la sole du Sénégal ou le turbot (espèces atteignant de très grandes tailles) à forte chez *C. stampflii* (espèce de très petite taille). Néanmoins, les pêcheurs reconnaissent une diminution très forte de certaines espèces sur la zone, sans qu'il soit possible de relier ces phénomènes à des pressions environnementales ou à la pêche.

Les poissons à bec (balaou et aiguillettes)

Genre espèce	Nom Diola	Intérêt	Indic.	Abondance	C.E.	Tolérance	Résilience	Nurserie	Reprod.
<i>Ablennes hians</i>	Cassikya	-	non		Mo	?	moyenne	?	?
<i>Strongylura senegalensis</i>	Cassikya	-	Non		Em	moyenne	moyenne	?	?
<i>Tylosurus crocodilus</i>	Cassikya	-	Non		Mo	Faible	moyenne	?	?
<i>Hemiramphus balao</i>		-	Non		Em	moyenne	Forte	?	?

<i>Hemiramphus brasiliensis</i>	-	Non		Em	moyenne	moyenne	?	?
<i>Hyporhamphus picarti</i>	-	non		Ma	Forte	Forte	?	?

Seules les espèces de la famille des Belonidae (aiguillettes), qui atteignent une très grande taille (supérieure à 1 m) sont identifiées sous le terme de Cassikya. Les demi-becs ou balaou, de la famille des Hemiramphidae (taille inférieur à 50 cm) font simplement partie des espèces rejetées. Les pêcheurs ne donnent aucune indication sur leur abondance relative. D'origine marine ou estuarienne, leur biologie est par ailleurs méconnue, en particulier en Casamance. Hormis *H. picarti* et *H. brasiliensis*, tous deux herbivores, toutes les autres espèces sont des prédateurs, en particulier les Belonidae dont le niveau trophique dépasse 4,2.

Les tilapias ou carpes

Genre espèce	Nom Diola	Intérêt	Indic.	Abondance	C.E.	Tolérance	Résilience	Nurserie	Reprod.
<i>Hemichromis bimaculatus</i>	Futhiangune	+++	Non	diminution	Co	?	Forte	?	?
<i>Hemichromis fasciatus</i>	Futhiangune	+++	Non	diminution	Ec	moyenne	Forte	Oui	Oui
<i>Sarotherodon melanotheron</i>	Kaporoc	+++	Non	diminution	Es	Très forte	Moyenne	Oui	Oui
<i>Tilapia guineensis</i>	Eporoc ewakaye	+++	Non	forte diminution	Es	Très forte	forte	Oui	Oui

Tous les tilapias sont traditionnellement consommés, mais la tendance récente est de les rechercher pour les commercialiser en frais. Les pêcheurs distinguent au moins trois genres et espèces, et constatent une diminution générale du nombre d'individus, diminution encore plus marquée pour *T. guineensis* dont ils connaissent bien le comportement (nids creusés dans les marigots). On pourrait penser que les *Hemichromis* (Futhiangune) soient devenus plus rares, car ils comptent parmi les rares espèces d'origine continentale présentes en Basse Casamance, et leur tolérance aux variations de salinité est moins grande que pour les espèces estuariennes. Les populations de tilapias présentent une résilience élevée et sont peu vulnérables à la pêche. Les grandes carpes sont généralement détritivores, mais les *Hemichromis* sont des carnivores occupant un niveau trophique plus ou moins élevé.

La friture

Genre espèce	Nom Diola	Intérêt	Indic.	Abondance	C.E.	Tolérance	Résilience	Nurserie	Reprod.
<i>Eucinostomus melanopterus</i>	Apapabora	+++	Non		Me	Très forte	Forte	Oui	?
<i>Gerres nigr</i>	Apapabora	+++	non		Es	Très forte	Forte	oui	Oui

Poissons de taille petite à moyenne, consommés et vendus, les Gerreidae sont d'origine estuarienne ou marine estuarienne. L'abondance de ces deux espèces n'a pas enregistré de variation notable, ce qui s'explique bien par leur très forte tolérance aux conditions environnementale et la forte résilience des populations. Ce sont néanmoins de petits prédateurs de niveau trophique supérieur à 3,0 qui dépendent fortement de l'abondance des invertébrés vivant dans les mangroves.

Les poissons-chats

Genre espèce	Nom Diola	Intérêt	Indic.	Abondance	C.E.	Tolérance	Résilience	Nurserie	Reprod.
<i>Chrysichthys johnelsi</i>	Fouthiolo	+++	Non	Devenu rare	Ce	Moyenne	moyenne	?	?
<i>Chrysichthys nigrodigitatus</i>	Foubagne	+++	Non	Devenu rare	Ec	moyenne	Moyenne	?	?

Deux espèces du genre *Chrysichthys* sont bien connues des pêcheurs et très recherchées pour la consommation et la vente. Appartenant aux formes continentales ou estuariennes d'origine continentale, ces poissons présentent une tolérance moyenne aux variations de salinité et sont considérées comme ayant presque disparues, en particulier à cause de la sécheresse. Elles apparaissent encore parfois durant l'hivernage. La résilience des populations est moyenne, et il est peu probable que la reproduction ait lieu en Basse Casamance. Les deux espèces se nourrissent de crustacés et de détritius, occupant des niveaux trophiques supérieur à 3,0.

Les petits poissons

Genre espèce	Nom Diola	Intérêt	Indic.	Abondance	C.E.	Tolérance	Résilience	Nurserie	Reprod.
<i>Epiplatys spilargyreus</i>	Fupaba	+	Non	diminution	Ce	?	?	?	?
<i>Scriptaphyosemion geryi</i>	Fucondol	+	Non	Diminution	Co	?	?	?	?
<i>Aplocheilichthys spilauchen</i>	Amerakujule	+	Non	Diminution	Es	?	high	?	?

Ces espèces qui ne sont pas consommées en raison de leur très petite taille (5 à 7 cm au maximum) sont cependant bien connues des pêcheurs qui les considèrent comme très utiles en tant que proies d'autres espèces. Leur abondance aurait connu une relative diminution à cause de la qualité de l'eau. Appartenant aux formes estuariennes plus ou moins d'origine continentale, leur biologie reste mal connue.

Le périophtalme

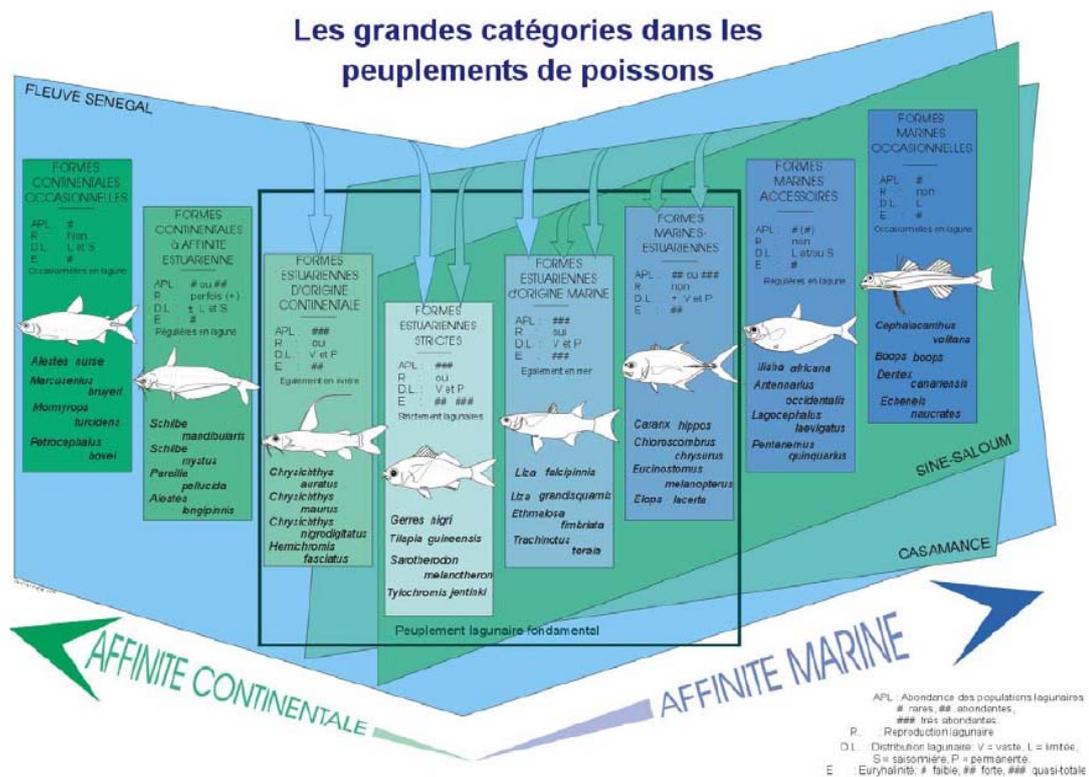
Genre espèce	Nom Diola	Intérêt	Indic.	Abondance	C.E.	Tolérance	Résilience	Nurserie	Reprod.
<i>Périophtalmus barbarus</i>	Fulunthiune	+	Non	augmentation	Es	Très faible	moyenne	oui	Oui

Espèce typique des estuaires tropicaux, inféodée à la mangrove, le périophtalme n'est pas consommé mais est considéré par les pêcheurs comme un élément clé de l'écosystème. Sa tolérance aux écarts de salinité est très faible, mais il se reproduit et effectue tout son cycle vital dans le milieu. Prédateur, il se nourrit également de végétaux, dont le Palétuvier blanc, *Avicennia nitida*.

Les raies

Genre espèce	Nom Diola	Intérêt	Indic.	Abondance	C.E.	Tolérance	Résilience	Nurserie	Reprod.
<i>Dasyatis margarita</i>	Ebagnalite	-	Non	abondant	Em	Moyenne	Faible	Oui	Oui
<i>Dasyatis margaritella</i>	Ebagnalite	-	Non	abondant	Em	Moyenne	Faible	?	?
<i>Rhinobatos albomaculatus</i>	Kaloune	-	Non	forte diminution	Mo	?	Faible	?	?
<i>Rhinobatos cemiculus</i>	Kaloune	-	Non	forte diminution	Ma	Moyenne	Très faible	?	?
<i>Rhinoptera bonasus</i>	Egaluna Mulou	-	Non	forte diminution	Mo	?	Faible	?	?

Les pastenagues (*Dasyatis sp*), tout comme les raies guitares (*Rhinobatos sp*) et la mourine (*Rhinoptera bonasus*) sont exceptionnellement consommées et vendues. Les deux derniers groupes, d'origine plutôt marine, ont aujourd'hui quasiment disparu de la zone, et leur très faible résilience (temps de doublement des populations de l'ordre d'une dizaine d'année) et leur vulnérabilité élevée à la pêche est sans doute la première cause de ce déclin. Par contre, comme dans plusieurs estuaires de la région, l'abondance des pastenagues reste importante. Ces espèces typiquement estuariennes semblent bénéficier de certains changements dans les écosystèmes. On notera que les poissons-scies (*Pristis sp*) ont totalement disparu de la zone depuis de nombreuses années, comme dans toute l'Afrique de l'Ouest.



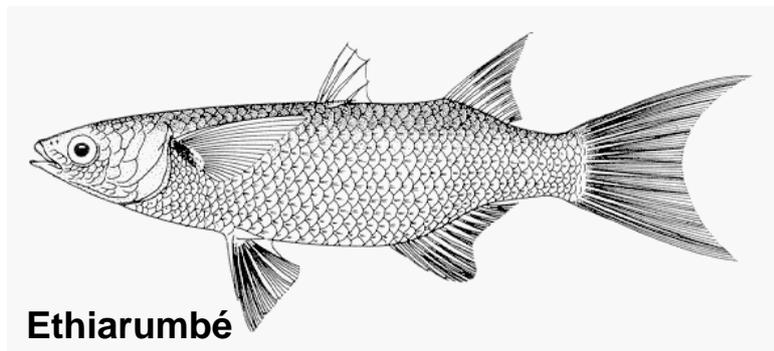
Les grandes catégories écologiques dans les peuplements de poissons estuariens d'Afrique de l'Ouest (d'après Albaret, 1999).

11.10 Calendrier de migration et de reproduction des espèces indicatrices selon l'APCRM

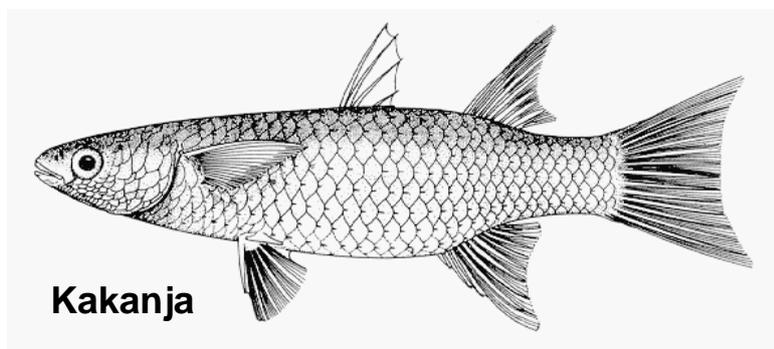
Nom Diola						HIVERNAGE						
	Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Eguisse												
Ekakanja												
Emolette												
Ethiarumbé												
Foudjiandjiling												
Ecankissa												
Efêta												
Essegnaille												
Egnoba												
Ethiérécora												
Foutikosse												
Elanc												
Caparatte												
Ecogniobe												
Essonia												
Kafelej												
Pêches de Contrôle												

 Période de reproduction

11.11 *Fiche illustrée des espèces indicatrices choisies par les pêcheurs de Kawawana*



Ethiarumbé



Kakanja



Emolette



Eguiss



Foudianjiling



Elanc



Caparatte

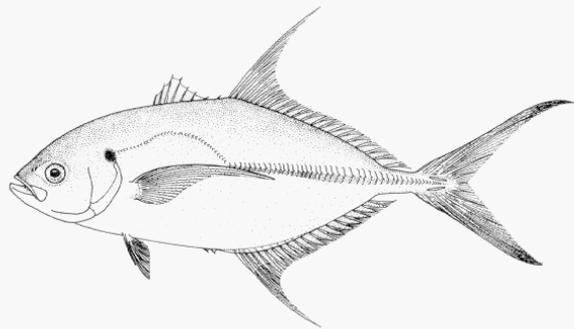
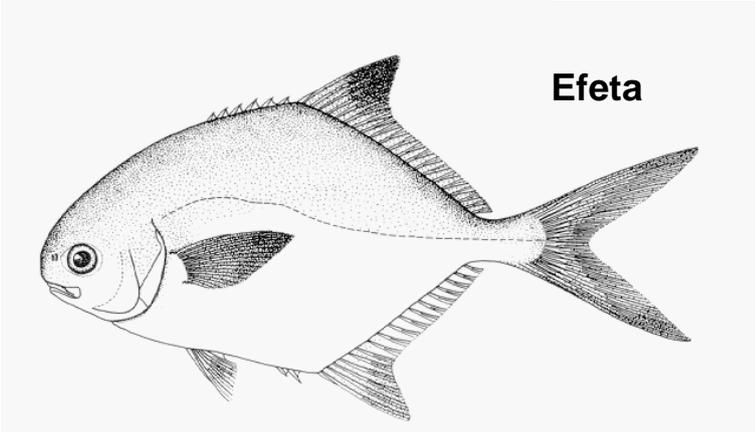


Ecognob

Ecankissa

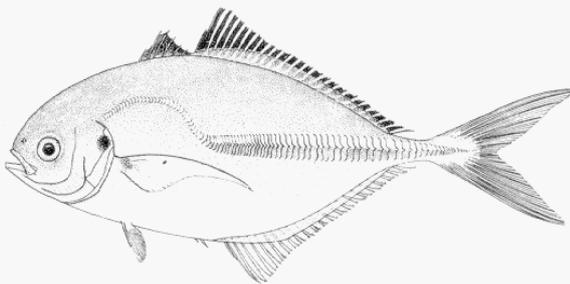


Efeta



FAO

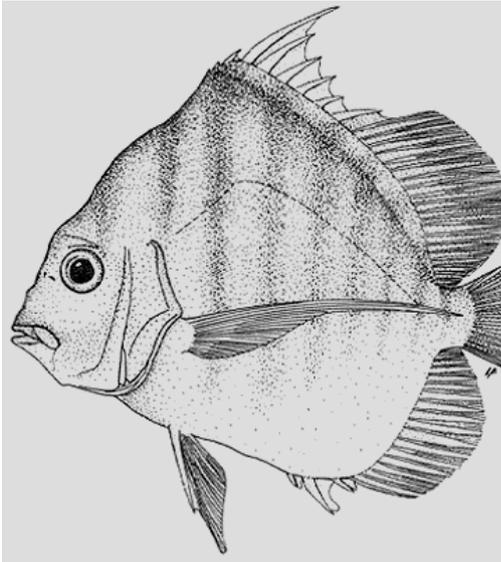
Essegniaye



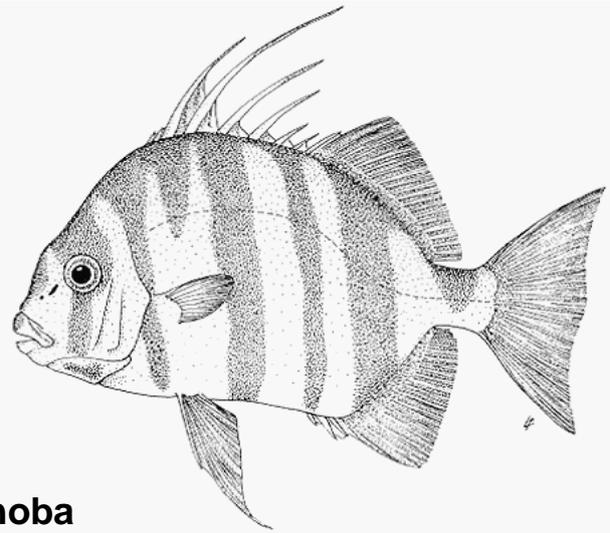
FAO

Essogna





Engnoba



FAO



Foutikosse



Ethierecora



Kafelej

11.12 Fiche technique n°1 sur l'organisation des pêches de contrôle

Fiche Technique n°1

Organisation des pêches de contrôle

Les pêches de contrôle seront effectuées 3 fois par an, aux mois d'avril, août et décembre, afin de couvrir les cycles biologiques des espèces (migration et périodes de reproduction).

Les pêches de contrôle seront réalisées par une même équipe sur une période de 2 jours, 3 au maximum, en période de faibles marées (entre le 6^e et le 8^e ou entre le 20 et le 22^e jour du mois lunaire), ceci afin de limiter les risques de perte des filets.

Pour l'année 2009, les périodes indiquées sont donc :

Entre le 16 et le 18 avril
Entre le 12 et le 14 août, ou entre le 26 et le 28 août
Entre le 8 et le 10 décembre, ou entre le 23 et le 25 décembre.

Compte tenu de la taille et de la biologie des différentes espèces de poissons, les pêches de contrôle seront effectuées à l'aide de trois types de filet :

- Un filet dormant de maille 70 mm
- Un filet dormant de maille 60 mm
- Un filet dérivant de maille 25 mm

Les dimensions et les caractéristiques de montage des filets seront les suivantes :

Maille étirée	Longueur	hauteur	Ralingues	Flottaison	Lest	Rapport d'armement
Filets dormants 70 et 60 mm	65 m	40 mailles	8 mm	33 flotteurs	8 kg	0,70 env.
Filet dérivant 25 mm	35 m	49 mailles	12 mm	30 flotteurs	2 kg	0,70 env.

Les filets dormants seront posés pendant 6 heures, du début de la marée montante à l'étal de marée haute.

Les filets dérivants seront posés pendant 15 à 20 minutes en milieu de marée montante.

On enregistre l'heure de début et de fin de pêche pour chaque filet.

Les 4 stations de contrôle sont situées aux endroits suivants :

Balise 2 (embouchure principale)	Mitije 10 (carrefour de Courinco)	Balise 4 (bolon Thionk Essil)	Balise 5 (bolon Kadiountang)
12°39'18 N 16°29'15 W	12°40'73 N 16°31'89 W	12°41'74 N 16°32'41 W	12°40'61 N 16°30'25 W
F. Do. M 70		F. Do. M 70	
	F. Do. M 60		F. Do. M 60
F. Dé. M 25		F. Dé. M 25	



LISTE DE CONTROLE

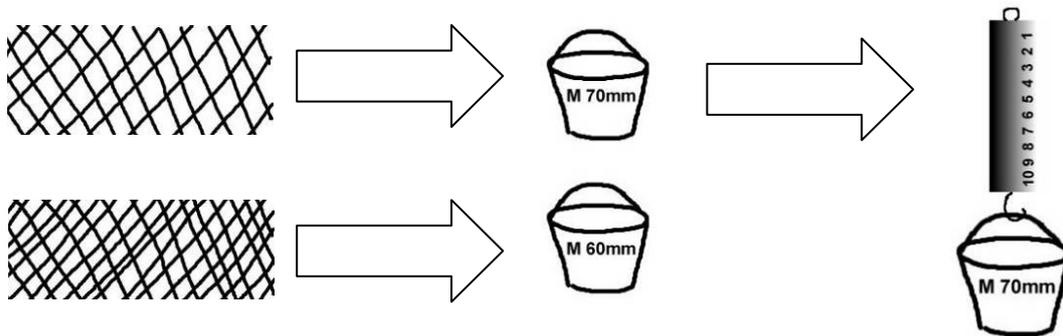
- Filets
- Balance
- Couteaux
- Montre
- Fiches biologie en quantité suffisante, crayon,
- Seaux
- Règle à poisson
- Torches électrique
- Réfractomètre

11.13 Fiche technique n°2 sur la collecte des données biologiques dans le cadre des pêches de contrôle

Fiche Technique n°2

Observations biologiques sur les captures des pêches de contrôle

1. Conserver toutes les captures de chaque filet (aucun poisson n'est rejeté), chacune dans un récipient distinct.
2. Peser toute la capture de chaque filet pour chaque station.



3. Trier tous les poissons par espèce (pour les espèces n'ayant pas d'appellation en langue Diola, utiliser le nom en Wolof ou en Français)



4. Mesurer la longueur de chaque poisson au centimètre inférieur



A l'intérieur de la fourche pour les poissons à queue fourchue, au bout de la queue pour les autres poissons.

5. Déterminer l'état de reproduction de chaque poisson (voir tableau)

	M (mâle)	F (femelle)
Stade 1	M1 Organe blanc très fin	F1 Organe rose
Stade 2	M2 Organe blanc gros	F2 Grains visibles
Stade 3	M3 La laitance est fluide	F3 Les œufs s'échappent
Si aucun organe n'est visible, on note « 0 »		



Caparatte F3



Fougninam F3



Foutikosse M2

6. Déterminer le contenu de l'estomac de chaque poisson

Indiquer l'espèce de poisson si on peut le reconnaître, crevettes ou crabes, coquillages, algues, boue, etc. Indiquer « vide » si on ne voit rien dans l'estomac.

Ce travail demande la constitution d'une bonne équipe de 3 personnes, qui travaillent ensemble de manière coordonnée.

Le premier donne le nom de l'espèce de chaque poisson et mesure sa longueur ;

Le second ouvre le poisson et détermine l'état de reproduction et l'alimentation ;

Le troisième consigne ces informations sur la fiche.

On remplit une fiche par station et par type de filet (s'il n'y a pas assez de lignes dans la fiche on continue sur une autre fiche). En haut de chaque fiche, on inscrit les informations suivantes :

- la date de la pêche
- le nom de la station de contrôle
- le filet utilisé
- l'heure de début de pêche
- l'heure de fin de pêche
- le poids total de la capture
- la salinité de l'eau (mesurée à l'aide d'un salinomètre – réfractomètre)

Ces informations seront ensuite saisies dans un fichier Excel, afin de réaliser des traitements de données.

11.15 Résultats des ateliers

Nous recueillons ici quelques résultats des ateliers quotidiens de l'équipe du suivi de la pêche et de l'équipe Kaninguloor, ainsi que des groupes de travail et des discussions en plénière lors des deux grandes réunions de validation

1. Résultats espérés / probables de Kawawana, mais aussi craintes par rapport à des résultats possibles -même si pas du tout espérés

KAWAWANA : « Notre richesse ancestrale » Wafolale : « notre bien »

Légende :

Δ : La communauté rurale entière

T1 : Court terme

© : Association des pêcheurs / famille

T2 : Moyen terme

[] : Femmes

T3 : Long terme

Σ : Jeunes

↔ : Migrants

Résultats espérés / probables	Résultats non espérés / possibles	Observations
Δ T3 Réduire l'émigration vers l'extérieur	© vers Δ T2 Incompréhension de la part des « autres » ; [comment les mettre ensemble avec nous ?]	Distinction entre court, moyen, long terme
© T2 et Δ T3 Meilleur nutrition de tout le monde	© T1 Conflits avec les « autres » (autres pêcheurs non autochtones, jalousie internes, manque de communication)	« Patrimoine » c'est un ensemble, pas seulement des éléments physiques mais aussi d'identité culturelle
Bonnes prises par les pêcheurs et augmentation de leurs revenus	© T1 Imposition violente de la part de certains	Envergure importante, demande d'engagement
Δ T3 Développement du tourisme / récréation pour nos enfants et nous-mêmes	© et Δ T1 Tentative de corruption de l'organisation même (même de la part des gardiens)	Tout début est difficile ! durabilité / pérennisation
« Mieux vivre », joie de vivre, « niveau de vie des populations »	[] et ↔ T1 Appauvrissement de certains pêcheurs qui dépendent directement de MITI (femmes ramasseuses d'huitres, campement de migrants)	Intérêt international
Δ T3 Retombées économiques secondaires pour tout le monde, meilleur fonctionnement de toute la population	Δ T2 et T3 Changement des mœurs non souhaitable	On peut bâtir l'organisation des pêcheurs contre l'extinction des ressources naturelles
Σ T2 Les enfants auront une sensibilité et des connaissances sur la biodiversité locale	© et Δ T1 Problèmes de jalousies sur des « choses concrète »	Protection pour les hommes ou pour d'autres espèces
Σ T1, T2, T3 (selon les autres initiatives) Attirer et retenir les jeunes dans le milieu	© T1, T2 et T3 Accidents (perte économique, matérielle, humaines)	Règles et transparence
Δ T2 [Si toute la population est d'accord, même des bénéfiques intangibles pourront se vérifier]	© et Δ T3 Changements de la culture horizontale, solidaire, équitable	Situation de départ « équitable » / horizontale
Δ T1 Réduction des conflits entre villages	© et Δ T3 Immigration des opportunistes	Visibilité, diffusion au travers du poids de la culture / les cérémonies [journée de l'aires protégées]
Δ T1 T2 et © T1 Mettre ensemble les gens et se parler, se mettre d'accord pour organiser l'exploitation des ressources naturelles		Information à soigner, surtout dans la périphérie
© T1 Δ T1 Partager les bons		KAWAWANA : Notre bien, notre

moments et les moments difficiles aussi (solidarité)		richesse à tous
Δ T1 Favoriser le dialogue entre la population et l'Etat (services aussi)		
∏ T2 Δ T2 et Favoriser les activités commerciales par tout le monde et par les femmes en particulier		
Σ T1 et T2 Améliorer l'éducation des enfants et des jeunes		
Δ T1 Dialogue et paix, solidarité entre les populations locales		
Δ T3 Pouvoir se faire soigner		
Δ T2 Qualité de l'écosystème et des eaux (moins de population)		
Δ T1 et T2 Inciter les activités communautaires (de l'intérieur : organisation interne ext : + encouragement des bailleurs)		
Δ T1 Renforcer les éléments traditionnels les plus appréciés/ utiles dans les conditions d'aujourd'hui		
Δ T1 Plus facile de regrouper les gens pour agir ensemble contre les problèmes communs		
© T1 Renforcer les capacités de l'association des pêcheurs		
© T1 et T2 Prix international		

2. Commentaires, questions, éléments nouveaux

Il est bien d'avoir choisi le Mitij pour la fermeture stricte, car il était fermé dans notre histoire passée... on aurait du restaurer cette lois coutumière depuis plusieurs années... est-ce qu'il ne faut pas augmenter aussi avec un autre bolon (le Kilim Kilim) ?

Il faut penser aussi à des règles strictes pour les filets dans le bolon de Tendouck... Est-il suffisant de faire respecter les lois de l'état ? Les gens pensent que oui. Les villageois peuvent aider à faire respecter ces lois. Les Maliens amènent de la nourriture pour les poissons, les attirent et les prennent en pagaille... que faire ?

Il faut limiter la pêche par les étrangers, ils viennent trop nombreux... Oui, mais il y a l'hivernage quand les autochtones ne vont pas à la pêche... il faut qu'ils soient là à ce moment, on ne peut pas les renvoyer...

Il faut penser aussi aux Bana Bana (les commerçants des poissons) : vont-ils bénéficier de Kawawana?

Il est très important de protéger la mangrove, aussi pour favoriser la reproduction des huîtres.

Les femmes veulent savoir si la fermeture du bolon Mitij va être hermétique, et on leur dit que oui, car si on permet aux gens d'aller chercher les huîtres il y aura des installations, la coupe des mangrove pour les foyers de séchage, du bruit, etc .

Il faut comprendre pourquoi il y a une forte mortalité des poissons chaque fois qu'on lâche les eaux du barrage d'Affiniam : cela mérite une analyse...

Comment mieux comprendre le processus de reproduction des poissons ?

« La pluie amène l'abondance des poissons » ... la salinité fait en sorte que les huîtres deviennent moindres et plus petites... et les poissons ont moins à manger...

Il faut aussi faire des initiatives sur le riz et – en général – sur des activités compensatrices en hivernage...

Notre Bourong Bajake (bonne vie) est composée de : bonne maison, puits, appareils ménagers (électricité, téléphone, ordinateur) + santé + enfants mangent à leur faim + abondance de poisson et argent pour les acheter + moins d'exode rural + les enfants respirent la santé + les jeunes pêcheurs arrivent à vivre bien ici

Comment devient-on membre de l'APCRM ? Pleine ouverture souhaitée par certains, mais d'autres pensent que il faut démontrer son engagement avant de devenir membre...

Comment l'APCRM pourra-t-elle se doter d'un siège ?

Comment change-t-on le bureau ?

Il faut que le bureau se réunisse au moins une fois par mois et l'AG deux fois par année...

Il faut une excellente communication à propos de Kawawana et il faut commencer cette sensibilisation au niveau de chaque famille de pêcheurs membres de l'association !!! Mais il est aussi possible de se lier à des réseaux internationaux d'APACs d'autres pays...

Comment promouvoir la solidarité entre les villages de la CR ?

La bonne réussite de Kawawana est d'importance capitale pour la Communauté Rurale

Il faut faire des ateliers sur l'APAC dans chaque village de la CR

Il faudra de l'honnêteté et plus de communication, sensibilisation dans les villages

Il faudra impliquer le plus possible l'assemblée de chaque village

Comment faire en sorte que toute la population de la CR soit engagée pour Kawawana et prenne part active à la surveillance ? Comment assurer la sécurité des bénévoles du comité de surveillance ?

Comment promouvoir une gestion totalement transparente ?

Il faudra un Comité de Contrôle pour les équipes de surveillance... Les femmes veulent être impliquées dans la surveillance (« on n'ira pas avec les hommes, mais nous avons nos systèmes... »)

Les pêcheurs doivent maintenant s'engager et se solidariser autour de l'APAC. Il y a crainte de conflits avec les pêcheurs étrangers... les étrangers sont puissants et peuvent corrompre les locaux...

Comment accompagner les pêcheurs « sur le plan mystique » ? [p.ex., à travers les fétiches]

Il faut éviter la corruption, la jalousie, la mauvaise application des règles

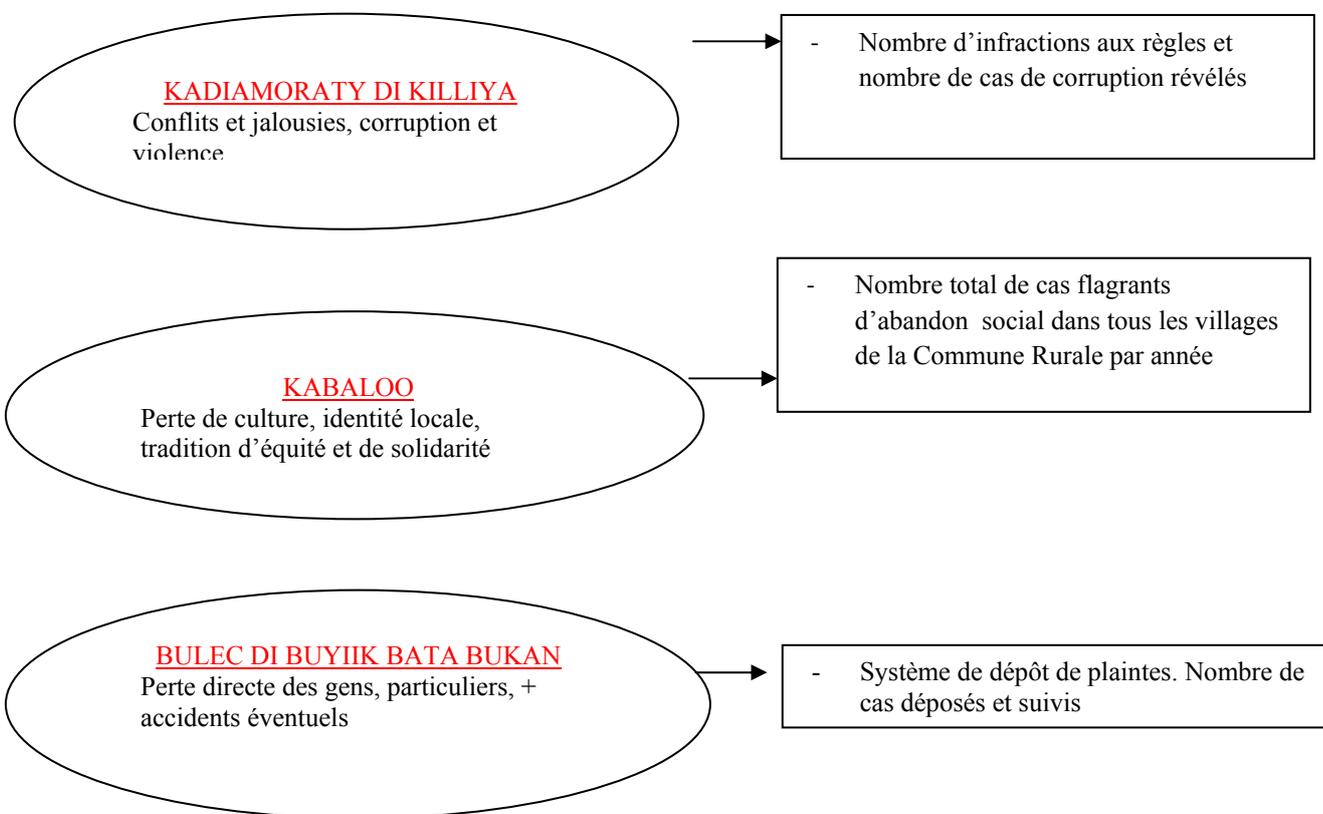
Il faudra des amendes sévères, et des comptes rendus réguliers... et un partage clair de l'argent de ces amendes...

Tout le monde veut des amendes fortes...

Est-ce qu'on est dépendant des « partenaires » ?

Il faut absolument améliorer le marché local de la pêche, pour que les gens aient du poisson en quantité, de bonne qualité et à prix abordable. Il faut **renforcer le marché local** plutôt que d'envoyer le poisson à Bignona ou à Ziguinchor. « ...on mange aujourd'hui à cher prix des poissons qu'il y a un temps on voulait même pas pêcher ! » Abondance et prix du poisson à suivre ??

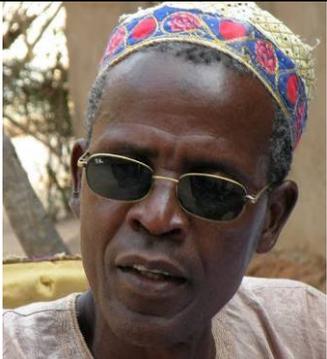
11.16 Craintes par rapport à Kawawana



KANINGULOOR (Les gens qui examinent)

11.17 Membres de l'équipe de suivi socio économique

	<i>Mon nom</i>	<i>Mon village</i>	<i>Mon activité principale</i>	<i>Ce que j'aime faire</i>	<i>Mes contacts</i>	<i>Si je n'étais pas un homme ou une femme, je serais...</i>
	<i>Ameth Sambou</i>	<i>Elana</i>	<i>Arboriculture</i>	<i>L'arboriculture</i>	<i>77 265 98 37</i>	<i>Un manguier</i>
	<i>Atab Sambou</i>	<i>Elana</i>	<i>Agriculture</i>	<i>L'agriculture</i>	<i>77 240 37 23</i>	<i>Un oranger</i>
	<i>Lamine Afféré Diatta</i>	<i>Diatok</i>	<i>Horticulture</i>	<i>Faire pousser des fleurs</i>	<i>77 304 78 20</i>	<i>Un flamboyant</i>

		<i>Mamina Goudiaby</i>	<i>Tendouk</i>	<i>Gérant caisse villageoise</i>	<i>L'encadrement</i>	<i>77 272 67 18</i>	<i>Une abeille</i>
		<i>Mbaye Diemé</i>	<i>Boutegol</i>	<i>Arboriculture</i>	<i>L'arboriculture</i>	<i>77 250 38 85</i>	<i>Un anacardier</i>
		<i>Sona Diatta</i>	<i>Mangangoulak</i>	<i>Ménagère</i>	<i>Le jardinage</i>	<i>771427655 (oncle de Sona)</i>	<i>Une biche</i>

11.18 Calendrier saisonnier de la Communauté Rurale de Mangagoulack

CALENDRIER SAISONNIER KAWAWANA Equipe KANINGULLOOR (regarder, suivre et contrôler)												
	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
Nombre moyen de jours de pluie												
Saison agricole												
Riz												
Mil												
Arachide												
Oranger												
Maraîchage												
Bétail												
Pêche												
Effort												
Dépenses pour le riz												
Exode saisonnier (↑ départ)	↑ ↑ ↑	↑ ↑ ↑	↑ ↑ ↑	↑ ↑ ↑	↑ ↑ ↑	↓ ↓ ↓	↓ ↓ ↓	↓ ↓ ↓	↓ ↓ ↓	↓ ↓ ↓	↓ ↓ ↓	↑ ↑ ↑
Paludisme												
Problème de nutrition / faim Crise alimentaire												
Cueillette huîtres et coquillages												
Ambiance et fête, mariage, culture, foot ball, initiation												
Problème de disponibilité d'eau (puits)												
Grandes activité des femmes	Riz	Bois	mort	Fumure			Riz				Riz	
			Sel									
Présence de pêcheurs migrants												
Activités communautaires	Constructions et grds travaux						Labour, repiquages en commun				Récolte arachides et riz	
Les mois de bonne vie												
La circoncision se déroule en juillet août car il faut que l'école soit fermée												

11.19 Infrastructures, gestion et associations des villages de la CR de Mangagoulack

	Tendouck	Boutegol	Mgglack	Elana	Bodé	Boutem	Affiniam	Diatok
Population 2006	2734	932	784	890	326	695	2090	2284
Nb Ménages 2006	271	97	102	110	35	90	331	228
Membres de l'APCRM	27	15	20	10	10	25	18	10
INFRASTRUCTURES								
Ecoles primaires	1	1	1	1	1	1	2	1
Ecoles secondaires	1	0	1	0	0	0	1	1
Dispensaires	1	0	0	1	0	0	1	1
Case de santé	0	0	1	0	1	1	0	0
Maternité	1	1	1	1	1	1	1	1
Marchés	0	0	0	0	0	0	1	0
Maison de la C. R.	0	0	1	0	0	0		0
Foyers des jeunes	1	1	1	1	1	1	1	1
Mosquées	1	1	2	1	1	En cours	1	2
Eglises	1	1	1	1	0	1	1	0
Débarcadères	1	1	1	1	1	1	2	1
GESTION								
Congrès	1	1	1	1	1	1	1	1
Comité directeur	0	1	1	1	1	1	1	1
Comité des sages	1	1	1	1	1	1	1	1
Comité de pilotage	1	1	0	0	1	0	1	1
ASSOCIATIONS								
agriculteurs	0	0	0	0	Jeunes	Femmes	1	1
éleveurs	1	0	0	0	0	0	1	1
maraîchage	1	Femmes	Femmes	4	Femmes	Femmes	1	8
pêcheurs	1	0	1	0	0	0	1	0
reboisement	0	Jeunes	Ecole	0	0	0	1	1
promotion féminine	1	1	1	1	1	1	1	8
Sport et Culture	1	1	1	1	1	1	1	1
musulmans	1	1	2	1	1	0	1	2
Catholiques	1	1	1	1	0	1	1	0
quartier	4	4	5	6	0	4	5	8
teinture	0	1	0	1	0	0	2	0
savon	1	1	1	3	1	0	1	2
transfo de produits	1	1	Femmes	2	0	0	1	3
apiculture	0	0	1	0	1	0	1	0

En rouge : Associations ou groupement "officiels" ayant un récépissé

11.20 Fiches Ménages / Enfants / Femmes enceintes / Boutiquiers / Villages et modèles de feuilles de saisie et calcul des indices

« Fiche ménage »

[Remplir pour chaque ménage de pêcheurs de l'association et pour le même nombre de ménages de non-pêcheurs choisis en forme aléatoire chaque année en Novembre]

Nom du village:	
Numéro de référence au village (le même qu'on a donné au ménage avant le tirage au sort)	
Nom du chef du ménage :	
Coordonnées GPS du ménage:	
Date de l'enquête (jj/mm/aaaa):	
Activité de la famille qui génère le plus de revenus (voir liste en bas)	
Activité no. 2 en terme des revenus	
Activité no. 3 en terme des revenus	
Combien de personnes vivent régulièrement dans votre maison ?	
Y a-t-il ici des femmes enceintes ? Si oui combien ? Si oui, SVP pouvez vous les appeler ?	
Y a-t-il ici des enfants d'âge entre 6 mois et 5 ans ? Si oui, combien ? SVP, pouvez vous les appeler ?	
Qualité du puits → zero si pas de puits, 1 si puits proche chez un voisin, 2 si puits personnel, 3 si puits personnel bétonné	A =
Toit, portes et fenêtres → zero si pas de portes et fenêtres et toit en mauvais état ; 1 si tout est en état moyen ; 2 si le toit est en très bon état, mais pas le reste... ; 3 si la qualité des portes, fenêtres et toit est excellente.	B =
Qualité des meubles → zero s'il n'y a pas de meubles ; 1 s'il y a seulement le lit ; 2 s'il y a quelques meubles ; 3 s'il y a beaucoup de bon meubles	C =
Appareils électriques → zero si on a aucun rien d'électrique dans la maison; 1 si on trouve une radio à piles ; 2 s'il y a une télévision avec électricité alternative ; 3 s'il y a un frigo.	D =
Moustiquaires → zero s'il n'y en a pas du tout ; 1 s'il y a des moustiquaires sur quelques lits ; 2 si plus que la moitié des lits ont des moustiquaires ; 3 si tous les lits sont équipés de moustiquaires.	E =
Niveau d'endettement chez les boutiquiers ou auprès d'autres → 3 si on n'arrive jamais à payer les dettes ; 2 si on est endetté en permanence, mais on arrive quand même à payer ses dettes; 1 si on reste endetté une	F =

semaine en moyenne ; zero si pas du tout d'endettement.	
Est-ce que dans le ménage il y a des gens qui pratiquaient la pêche localement ou qui étaient dans le commerce de poisson en tant qu'activité principale et qui sont partis faire autre chose ailleurs ? Si oui combien au total?	G =
Est-ce que dans le ménage il y a des gens qui étaient partis faire autre chose ailleurs et qui sont revenus faire la pêche ou le commerce de poisson ici en tant qu'activité principale? Si oui combien au total?	H =
Combien de femmes sur le total de gens qui sont partis?	I =
Est-ce que vous recevez des non autochtones qui viennent ici pour pratiquer la pêche ? Si oui combien au total?	J =
Est-ce que les gens interviewés dans le ménage connaissent Kawawana, ses règles et ses résultats? Zéro si elles ne connaissent pas ; 1 si elles connaissent le nom seulement ; 2 si elles connaissent quelques règles ; 3 si elles connaissent tout assez bien.	K =
Est-ce que les gens interviewés sont engagées avec Kawawana (p.ex., sont membres de l' Association des Pêcheurs, ont participé à des travaux, ont contribué à la surveillance, ont diffusé les règles auprès d'autres, etc.). Si oui, combien de personnes du ménage sont engagées ?	L =
Est-ce que les gens interviewés estiment que Kawawana leur a apporté quelque chose de positif (de nature économique, environnementale ou sociale) ou est en train de le faire? Ajouter 1 pour chaque bénéfice mentionné.	M =
En moyenne, combien de fois par mois servez vous à manger du poisson dans votre ménage ? Zéro si jamais ; 1 si de 2 à 4 fois par mois; 2 si de 4 à 8 ; 3 si plus que 8 fois par mois	N=
Combien de fois le poisson que vous mangez est du bon poisson (pas du Bonga ou du Calo ou poisson pas apprécié) ? Zéro si jamais du bon poisson ; 1 si moins de la moitié de fois ; 2 si plus que la moitié; 3 s'il s'agit toujours de bons poissons et pas de poisson de type Bonga ou Calo.	O==

Les activités les plus importants pour les ménages peuvent être : pêche, banabana, agriculture, arboriculture, élevage, maraîchage, apiculture, artisanat, tourisme, service étatique (p.ex., enseignant, fonctionnaire, etc.), commerce, charbonnage, professions libérales (santé, etc.).

« Fiche enfant de 6 mois à 5 ans »

[Remplir pour chaque enfant d'âge entre 6 mois et 5 ans pris en considération dans les ménages de pêcheurs et de non-pêcheurs visités chaque année en Novembre]

Nom du village:	
Numéro de référence du ménage	
Date de l'enquête (jj/mm/aaaa):	
Activité de la famille qui génère le plus de revenus (voir liste en bas, sélectionner une activité) :	
Activité no. 2 en terme des revenus	
Activité no. 3 en terme des revenus	
Nom de l'enfant :	
Nom de la mère :	
Date de naissance (jj/mm/aaaa) :	
Age (en nombre des mois) :	
Sexe (noter F ou M) :	
MUAC de l'enfant : utiliser le bracelet MUAC et noter la mesure	
Noter si la mesure est verte, jaune, orange ou rouge →	
Oedème? Noter si oui ou non . [Presser doucement avec les pouces sur les deux pieds de l'enfant pendant 3 seconds. Si une marque reste après avoir levé les doigts l'oedème est présent et il faut mettre « oui ». Ces enfants ont un besoin urgent d'attention médicale.] →	
Autres symptômes (p-ex., l'enfant ne veut pas manger, il n'est pas alerte...). Noter si oui ou non . →	
Conseil donné de visiter le centre de santé? Noter si oui ou non . →	

Pour les activités des ménages choisir entre : pêche, banabana, agriculture, arboriculture, élevage, maraîchage, apiculture, artisanat, tourisme, service étatique (p.ex., enseignant, fonctionnaire, etc.), commerce, charbonnage, professions libérales (santé, etc.).

« Fiche femme enceinte »

[Remplir pour chaque femme enceinte prise en considération dans les ménages de pêcheurs et de non-pêcheurs visités chaque année en Novembre]

Nom du village:	
Numéro de référence du ménage	
Date de l'enquête (jj/mm/aaaa):	
Activité de la famille qui génère le plus de revenus (voir liste en bas) :	
Activité no. 2 en terme des revenus :	
Activité no. 3 en terme des revenus :	
Nom de la femme enceinte :	
Age de la femme enceinte (nombre d'années) :	
MUAC : utiliser le bracelet pour les enfant et notez la mesure:	
Noter aussi une couleur. Attention ! Notez verte seulement si la circonférence mesurée est plus que 235 mm. ; jaune si entre 235 et 210 mm. ; et rouge si < 210 mm. On devrait conseiller aux femmes dont les MUAC est inférieur à 235 mm. d'aller consulter le centre de santé, car elles sont à risque d'avoir un enfant de bas poids.	
Donné conseil de visiter le centre de santé? Noter si oui ou non .	

Pour les activités des ménages choisir entre : pêche, banabana, agriculture, arboriculture, élevage, maraîchage, apiculture, artisanat, tourisme, service étatique (p.ex., enseignant, fonctionnaire, etc.), commerce, charbonnage, professions libérales (santé, etc.).

« Fiche boutiquier »

[Remplir pour chaque boutique de chaque village
deux fois par année : en Mai et en Novembre]

Nom du village:	
Nom du boutiquier :	
Date de référence (jj/mm/aaaa):	
Combien de résidents du village (tous confondus) achètent chez vous à crédit ?	Atot =
Combien de pêcheurs achètent chez vous à crédit ?	A =
Quel est le montant total de crédit que vous avez dans le village pour tous les ménages ?	Btot =
Quel est le montant total de crédit que vous avez chez les ménages des pêcheurs ?	B =
Combien de temps les pêcheurs prennent-ils, en moyenne, pour rembourser leurs dettes ? Si 1 semaine - 1 mois = 1 Si 1-3 mois = 2 Si 3-12 mois = 3 Si vraiment jamais... = 4	C =
Combien de temps les non-pêcheurs prennent-ils, en moyenne, pour rembourser leurs dettes ? Si 1 semaine - 1 mois = 1 Si 1-3 mois = 2 Si 3-12 mois = 3 Si vraiment jamais... = 4	D =
Combien de personnes, tous confondus , n'arrivent jamais à payer leurs dettes ?	Etot
Combien de pêcheurs n'arrivent jamais à payer leurs dettes ?	E =

« Fiche village »

[Remplir pour chaque village chaque année en Décembre, mais la fiche pourrait aussi être remplie petit à petit au cours de l'année]

Nom du village:		
Année de référence (aaaa):		
Actions collectives [tout type confondu et toute durée confondue] entreprises par le village pendant l'année de référence [p.ex., pêche commune pour nourrir les gens pour un travail communautaire ; travaux agricoles dans un champ collectif ; construction de bâtiments et infrastructures ; aménagement des digues ; plantation des mangroves, etc.] Lister et noter le nombre total de ces actions →	Liste des actions :	Nombre total d'actions A =
Décisions/ actions collectives prises par au moins deux villages de la communauté rurale pendant l'année de référence [p.ex., décision communautaire sur les parcours du bétail...]. Lister et noter le nombre total de ces décisions. →	Liste des actions et des villages concernés:	Nombre total d'actions B =
Cas flagrants d' abandon social dans le village pendant l'année. Lister et noter le nombre total de ces cas. →	Liste des cas:	Nombre total de cas : C =
Transgressions révélées par le comité de surveillance dans des zones de Kawawana protégées par des fétiches. Lister et noter le nombre total de ces cas. →	Liste des transgressions :	Nombre total D =
Transgressions révélées dans des zones de Kawawana par les femmes qui y ont posé les fétiches . Lister et noter le nombre total de ces cas. →	Liste des transgressions:	Nombre total E =
Conflits violents dans le village ou parmi les villages, toutes causes confondues. Lister et noter le nombre total de ces cas. →	Liste des conflits:	Nombre total F =
Actions communautaires en relation directe avec l'environnement local [p.ex.: Reboisement et pare-feux dans les	Liste :	Nombre total G =

forêts villageoises ou sacrées, ou même classées, reboisement des mangroves, nettoyage de l'environnement, assainissement pour éviter le paludisme, etc.]. Se référer à la première question ; lister et noter le nombre total de ces actions. →		
Nombre d' infractions aux règles de Kawawana commises par des résidents de la communauté rurale de Mangangoulak. Lister et noter le nombre total de ces cas. →	Liste :	Nombre total H =
Cas de participation spontanée des résidents locaux à la surveillance de Kawawana. Lister et noter le nombre total de ces actions. →	Liste :	Nombre total I =
Travail en bénévolat pour Kawawana : lister les noms des personnes qui ont travaillé et noter le nombre des journées de surveillance ou autre travail (« journée » = 6 heures ou plus) effectuées pendant l'année. →	Liste des noms des personnes	Nombre total des journées de travail en bénévolat L =
Cas de corruption des gardes de Kawawana révélés (chaque transgression aux règles compte). Lister et noter le nombre total de ces cas. →	Liste :	Nombre total M =
Transgression par les résidents locaux aux règles communautaires pour la cueillette des fruits, des huîtres, du bois de mangrove, etc. Lister et noter le nombre total de ces cas. →	Liste :	Nombre total N =
Indice de KAJAMoor = 10 (A + B) – (C+D+E+F) =		
Indice de KAMANJEN DI KARONGEN WAF WOLOLAAL = 10G + I – H + L/10 – 5M – N =		

Données des fiches pour les enfants

Tableaux de saisie et de calcul des indicateurs et indices Kawawana (entêtes de colonnes des tableaux de saisie)

Données des ménages

Nom du village:	N° de référence au village	Nom du chef de ménage	Année de référence	Activité du ménage qui génère le plus de revenus	Activité no.2	Activité no. 3	Personnes qui vivent régulièrement dans la maison	Femmes enceintes	Enfants < 5 ans	A = Qualité du Puits	B= Qualité du toit, etc.	C= Qualité des meubles	D= App. Electrique	E= Moustiquaires
-----------------	----------------------------	-----------------------	--------------------	--	---------------	----------------	---	------------------	-----------------	----------------------	--------------------------	------------------------	--------------------	------------------

F= Dettes	G = Pêcheurs du ménage émigrés	H= Pêcheurs du ménage rentrés dans la commune rurale	I= Femmes du ménage rentrées	J= Non autochtones dans le ménage venus pour pratiquer la pêche	K= Connaissance de Kawawana	L= Engagement avec Kawawana	M= Apport positif de Kawawana	N= Fréquence de repas avec du bon poisson	O= Fréquence de repas avec du Bonga ou Cabo (ethmalose)
-----------	--------------------------------	--	------------------------------	---	-----------------------------	-----------------------------	-------------------------------	---	---

Calculés automatiquement : (

Indice « niveau de vie » = A+B+C+D+E-F	Indice « exode rural » = H+I+J-G)	Indice « satisfaction par rapport à Kawawana » = K+L+M	Indice « consommation de poissons » = (I+O)xN
--	---	---	--

Méthode pour le tirage aléatoire des ménages:

Pour les ménages ayant au moins un membre qui adhère à l'association KAWAWANA : enquêter tous ces ménages (135)

Pour les ménages n'ayant pas de membre qui adhère à l'association KAWAWANA : tirage aléatoire sur la liste des ménages recensés par la commune

1- Prendre la liste des membres de KAWAWANA auprès de KAWAWANA

2- Prendre la liste numérotée des ménages auprès de la commune rurale

3- vérifier qu'il y a bien 1 seul numéro pour un ménage. Si il y a plusieurs ménage dans un "carré", refaire 1 colonne de numérotation avec 1 numéro par ménage

4- Prendre le sachet de petits papiers numérotés correspondant au village visé

5- Tirer au sort parmi tous les petits papiers sans les regarder

6- Noter les numéros qui sortent et le nom du ménage correspondant (de la liste de la commune). Si un numéro sortant correspond au nom d'un ménage qui adhère à KAWAWANA, alors il faut l'éliminer et en retirer un autre pour le remplacer.

7- Tirer autant de numéros que nécessaire jusqu'à obtenir autant de ménages non membres de Kawawana que de membres de KAWAWANA pour ce village

8- Partir sur le terrain faire l'enquête avec les fiches d'enquête et les noms des ménages membres de KAWAWANA et les noms des ménages non membres de KAWAWANA

Village	Numéro de référence du ménage	Année de référence	Activité du ménage qui génère le plus de revenus	Activité no.2	Activité no. 3	Nom de l'enfant	Age	Sexe	MUAC	couleur MUAC	Œdème?	Autres symptômes de malnutrition?	Conseil donné de visiter le centre de santé?
---------	-------------------------------	--------------------	--	---------------	----------------	-----------------	-----	------	------	--------------	--------	-----------------------------------	--

Données des fiches pour les femmes enceintes

Village	Numéro de référence du ménage	Année de référence	Activité du ménage qui génère le plus de revenus	Activité no.2	Activité no. 3	Nom de la femme	Age	MUAC	Couleur du MUAC -- voir instructions dans la fiche	Conseil donné de visiter le centre de santé?
---------	-------------------------------	--------------------	--	---------------	----------------	-----------------	-----	------	--	--

Données des boutiquiers

Nom du boutiquier	Nom du village	Mois de référence	Année de référence	Atot = nombre total des résidents qui achètent à crédit	A= nombre de pêcheurs qui achètent à crédit	Btot = Montant de dettes du village	B= Montant de dettes des pêcheurs	C= Indicateur de remboursement des pêcheurs	D= Indicateur de remboursement chez les non pêcheurs	Etot= Personnes toutes confondues qui ne payent jamais	E= Pêcheurs qui ne payent jamais
-------------------	----------------	-------------------	--------------------	---	---	-------------------------------------	-----------------------------------	---	--	--	----------------------------------

F= Non-pêcheurs qui achètent à crédit ?	G= Montant total de dettes chez les non pêcheurs	H= Non pêcheurs qui ne payent jamais	Indice d'endettement chez les pêcheurs = C (A/(Atot +1) + B/(Btot+1) + D/(Dtot +1))	Indice d'endettement chez les non-pêcheurs = D (F/(Atot+1) + G/(Btot+1) + H/(Etot+1))
---	--	--------------------------------------	--	--

Données des villages

Village	Année de référence	A = actions collectives dans le village toutes confondues	B = Décisions /actions parmi au moins 2 villages	C = Cas d'abandon social	D = Transgressions révélées par le comité de surveillance	E = Transgressions révélées par les femmes	F = Conflits violents
---------	--------------------	---	--	--------------------------	---	--	-----------------------

G = Actions communautaires environnementales	H = Infractions par les résidents	I = Surveillance par les résidents	L = Journées de travail en bénévolat	M = Corruption des gardes	N = Transgression par les résidents	Indice de KAJAMOOR =10*(C5+D5)- (E5+F5+G5+H5)	Indice de KAMANJEN DI KARONGEN WAF WOLOLAAL=(10*I5)+K5- J5+(L5/10)-5
--	-----------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	---------------------------	-------------------------------------	--	---

Etat nutritionnel

Année	Village	Nombre total d'enfants mesurés	Nombre total d'enfants avec MUAC jaune	Nombre total d'enfants avec MUAC rouge	Pourcentage d'enfant avec MUAC jaune	Pourcentage d'enfant avec MUAC rouge	Nombre total de femmes enceintes mesurées	Nombre total de femmes avec MUAC interprété jaune	Nombre total de femmes avec MUAC interprété rouge	Pourcentage de femmes enceintes avec MUAC jaune	Pourcentage de femmes enceintes avec MUAC rouge
-------	---------	--------------------------------	--	--	---	---	---	---	---	--	--

11.21 Liste d'engagements légaux souscrits par le Sénégal en référence aux Aires du Patrimoine Communautaire (APACs)

Clarification des concepts et du lexique

En premier une note de clarification des concepts et du lexique, avec des extraits des dernières Lignes Directrices de l'UICN³:

« L'UICN reconnaît quatre grands types de gouvernance pour les aires protégées, chacun d'eux pouvant être associé à n'importe quel objectif de gestion :

- A. Gouvernance par le gouvernement
- B. Gouvernance partagée
- C. Gouvernance privée
- D. Gouvernance par les populations autochtones et par les communautés locales

[...] **Type D : Gouvernance par des populations autochtones et des communautés locales.**

L'UICN définit ce type de gouvernance comme des aires protégées où l'autorité et la responsabilité de la gestion sont confiées aux peuples autochtones et aux communautés locales sous diverses formes d'institutions ou de réglementations coutumières ou juridiques, formelles ou informelles.

[...] Les aires protégées par des peuples autochtones, les territoires préservés par les peuples autochtones et les aires de conservation communautaire (que nous résumons sous le sigle APAC– Aires du patrimoine autochtone et communautaire) ont trois caractéristiques essentielles :

- Les populations autochtones et/ou communautés locales sont extrêmement concernées par les écosystèmes en question – elles y sont d'habitude liées pour des raisons culturelles (p. ex. en raison de leur valeur comme sites sacrés) et/ou parce qu'ils sont à la base de leurs moyens de subsistance, et/ou parce que ce sont leurs territoires traditionnels de par le droit coutumier.
- Ces populations autochtones et/ou communautés locales sont les acteurs principaux (elles « gardent la main ») dans la prise de décisions et la mise en œuvre des décisions concernant la gestion de l'écosystème concerné, ce qui implique qu'elles possèdent une institution qui exerce l'autorité et la responsabilité et qu'elles sont capables d'appliquer des réglementations.
- Les décisions et les efforts de gestion des populations autochtones et/ou des communautés locales mènent et contribuent à la conservation des habitats, des espèces, des fonctions écologiques et des valeurs culturelles associées, même si l'intention originelle portait peut-être sur une variété d'objectifs qui n'étaient pas directement liés à la protection de la biodiversité.

[...] Il est de plus en plus évident que les APAC qui correspondent à la définition et aux normes des aires protégées peuvent assurer une réelle conservation de la biodiversité qui répond à n'importe quel objectif de gestion des catégories de l'UICN, particulièrement à des endroits où il est politiquement ou socialement impossible d'instaurer des aires protégées gérées par le gouvernement, ou là où elles risqueraient d'être mal gérées. Les APAC commencent à être reconnues comme des parties de stratégies de planification de la conservation, qui peuvent compléter les aires protégées gérées par les gouvernements, les aires protégées privées et diverses formes de gouvernance partagée (voir www.ICCAforum.org). Mais elles sont encore davantage l'exception que la règle. La plupart des APAC font face à de formidables forces de changement qu'elles seraient peut-être mieux capables d'affronter avec l'aide que peut représenter une reconnaissance ou une approbation officielles, spécialement lorsque l'alternative la plus probable risque d'être l'exploitation, p.ex. pour le bois ou le tourisme. Dans ces cas-là, si les APACs répondent à la définition et aux normes des aires protégées, la reconnaissance au sein d'un système national d'aires protégées, ou d'autres modes de reconnaissance

³ Dudley, 2008.

officielle, peuvent offrir aux populations autochtones et aux communautés locales des garanties supplémentaires pour leur terre. Ceci doit cependant être assorti de la reconnaissance par l'Etat du fait que les APAC sont, par nature, différentes des aires protégées gérées par l'Etat – particulièrement en ce qui concerne les institutions de gestion. »

Comme clarifié par l'UICN, il y a donc une différence fondamentale entre les Aires du Patrimoine Communautaires (APACs) et les Aires Protégées de l'Etat—différence qui se réfère essentiellement aux questions de gouvernance. Au Sénégal, par exemple, il existe des Aires Marine Protégées dites Communautaires (AMPCs) sous l'autorité et la responsabilité d'un Conservateur de l'Etat, mais avec un souci particulier de collaboration avec les communautés locales. Selon la classification de l'UICN les AMPCs sont à considérer comme des Aires Protégées en gouvernance partagée (type B). Si l'ambition des AMPCs est peut être de devenir un jour des APACs à part entière, elles ont été créées sous l'initiative de l'Etat et/ou d'ONGs de conservation, et restent quand même dépendantes de leur impulsion et de leur aide pour se maintenir en fonction. Les APACs— au contraire— naissent à partir de la volonté et de l'organisation locale de communautés associées de façon fortes (pour des raisons historiques, culturelles, de subsistance, etc.) avec les ressources naturelles à conserver, et elles se maintiennent par les efforts de ces communautés elles mêmes. L'Etat et les ONGs de conservation sont bien entendu appelés à soutenir les APACs et ont des rôles importants à jouer... mais la différence par rapport aux AMPCs reste claire : avec l'accord et l'appui technique de l'Etat, les communautés locales (dans le cas de Kawawana, la collectivité décentralisée « Communauté Rurale ») prennent sur elles l'autorité, la responsabilité et le devoir de compte rendu de la gestion.

Convention sur la Diversité Biologique

Le Sénégal a signalé sa volonté de poursuivre le travail en appui aux APACs dans plusieurs accords internationaux. En premier lieu, il a signé en 1992 puis ratifié en 1994 la Convention sur la Diversité Biologique, qui a donc valeur d'obligation légale au Sénégal. On reporte ci-dessous quelques éléments des décisions de la CBD se référant aux APACs :

CBD Décision VII.28 (2004) : Programme de Travail sur les Aires Protégées

<http://www.cbd.int/decision/cop/?id=7765>

1.1.4 Effectuer d'ici 2006, avec la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales ainsi que des parties prenantes, des examens nationaux des modes de conservation possibles et existants, et de leur pertinence pour la conservation de la diversité biologique, y compris des modèles novateurs de gouvernance des aires protégées qui doivent être reconnus et promus grâce à des mécanismes juridiques, politiques, financiers, institutionnels et communautaires, par exemple les aires protégées dirigées par des organismes publics à plusieurs échelons, les aires protégées en cogestion, les aires protégées privées et les aires conservées par les communautés autochtones et locales.

1.1.7 Encourager la création d'aires protégées qui bénéficient aux communautés autochtones et locales et qui respectent, préservent et conservent leurs connaissances traditionnelles, conformément à l'article 8 j) et aux dispositions connexes.

2.1.2 Reconnaître et promouvoir un large éventail d'options de gouvernance des aires protégées, en fonction des possibilités qu'elles offrent d'atteindre les objectifs de conservation de la diversité biologique de la Convention, ce qui peut comprendre les aires préservées par les communautés autochtones et locales ou les réserves naturelles privées. La promotion de ces aires devrait se faire par le biais de mécanismes juridiques, politiques, financiers, et communautaires.

2.1.3 Mettre en place, en associant pleinement les communautés autochtones et locales, des politiques et des mécanismes institutionnels propres à faciliter la reconnaissance juridique et la gestion efficace des aires préservées par les communautés autochtones et locales, d'une manière qui soit conforme aux objectifs de conservation de la diversité biologique et des connaissances, des innovations et des pratiques des communautés autochtones et locales.

But 2.2 Accroître et assurer la participation des communautés autochtones et locales et des parties prenantes.

Objectif : Assurer, d'ici 2008, la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales, dans le plein respect de leurs droits et la reconnaissance de leurs responsabilités, en conformité avec les lois nationales et les obligations internationales, ainsi que la participation des parties prenantes à la gestion des aires protégées existantes et à la création et la gestion des nouvelles aires protégées.

2.2.2 Mettre en œuvre des plans et des initiatives précis visant à favoriser la participation des communautés autochtones et locales, dans le respect de leurs droits et en conformité avec les lois nationales et les obligations internationales, et des parties prenantes à tous les niveaux de planification, de création, de gouvernance et de gestion des aires protégées, en mettant l'accent sur la détermination et l'élimination des obstacles à une participation adéquate.

2.2.4 Promouvoir un contexte propice (législation, politiques, capacités et ressources) à la participation des communautés autochtones et locales et des parties prenantes à la prise de décision, et au développement de leurs capacités et possibilités de créer et de gérer les aires protégées, y compris les aires protégées privées et préservées par les communautés.

2.2.7 Promouvoir, par le biais du Centre d'échange, de publications techniques et d'autres moyens, l'échange d'expériences à l'échelon international sur les mécanismes efficaces pour assurer la participation des parties prenantes et sur les types de gouvernance en matière de conservation, en particulier pour les aires protégées cogérées, les aires préservées par les communautés autochtones et locales et les aires protégées privées.

CBD Décision VII/5: Diversité biologique marine et côtière

<http://www.cbd.int/decision/cop/?id=7742>

Le programme de travail tirera le meilleur parti des savoirs scientifiques, techniques et technologiques des communautés locales et autochtones, conformément à l'article 8 j) de la Convention, et s'appuiera sur les approches développées par les communautés et les usagers.

7. La mise en œuvre du programme de travail devrait être se faire avec la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales, comme il convient, et dans le respect de leurs droits en vertu des lois nationales et internationales en vigueur. A cet égard, il est utile de noter l'article 6.18 du Code de conduite pour une pêche responsable, de la FAO, qui met en exergue la nécessité de protéger les droits d'accès privilégié des poissonniers et des pêcheurs, notamment ceux dont la subsistance dépend de cette ressource, les pêches artisanales et de petite échelle, aux champs et ressources de pêche traditionnels.

Faciliter la participation des communautés autochtones et locales ainsi que des parties prenantes compétentes [est] un élément essentiel de l'application de l'objectif opérationnel 3.2.

Ce cadre devrait respecter les lois nationales ainsi que les intérêts des communautés autochtones et locales, notamment leurs pratiques spirituelles et culturelles et leurs intérêts socio-économiques, ainsi que les possibilités de participation de ces communautés à la création et à la gestion des aires marines et côtières protégées, et devrait respecter, préserver et maintenir les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, conformément à l'article 8 j) et aux dispositions connexes.

Parmi les projets pilotes, les Parties à la Convention sont encouragés à :

a) Elaborer des approches adaptées à la réalité culturelle pour la création/gestion des aires marines et côtières protégées, afin de faciliter la participation effective, s'il y a lieu, des communautés autochtones et locales et des acteurs concernés.

a) Elaborer des lignes directrices pour l'intégration des connaissances et des pratiques traditionnelles ainsi que des projets novateurs avec la participation des communautés autochtones et locales et avec leur consentement préalable en connaissance de cause conformément aux lois nationales, dans le processus d'établissement et de gestion des aires marines et côtières protégées et les étayer en compilant et en publiant des études de cas sur une large gamme d'exemples de régions ayant déjà une expérience à cet égard (ex. : Nouvelle-Zélande, Chili et Grandes Antilles).

c) Reconnaître les droits et coutumes traditionnels et les autres intérêts des communautés autochtones et locales et d'autres parties prenantes, conformément aux lois nationales;

Le Groupe spécial d'experts techniques a identifié la participation de l'ensemble des acteurs comme un facteur indispensable à la réalisation de l'objectif mondial, ainsi qu'à l'établissement et la préservation d'aires marines et côtières protégées individuelles et de réseaux régionaux. La participation des acteurs est particulièrement importante pour établir un partage juste et équitable des avantages découlant de la création d'aires marines et côtières protégées. En outre, la participation des parties concernées :

- a) Permettrait une prise de décision globale et transparente;
- b) Faciliterait la participation d'une variété d'acteurs à la prise de décision et à la gestion, accroissant ainsi les chances de réussite;
- c) Reconnaîtrait les droits et coutumes traditionnels et les autres intérêts des communautés autochtones et locales et d'autres parties prenantes, conformément aux lois nationales;
- d) Permettrait aux décisions et à la gestion de se faire au niveau approprié (par ex., par la décentralisation).

11. Il a été reconnu que la nature et le niveau de la participation dépendent du contexte local, y compris de facteurs tels que droits traditionnels, coutumes et traditions des communautés autochtones et locales conformément aux lois nationales, mécanismes disponibles, méthodes de gouvernance et motivation des parties prenantes.

CBD Décision IX.20 IX/20, 2008 : Diversité biologique marine et côtière

<http://www.cbd.int/decision/cop/?id=11663>

La Conférence des Parties [...] Invite les Parties à favoriser la participation pleine et effective des communautés autochtones et locales, conformément aux dispositions de la législation nationale et aux obligations posées par le droit international, lorsque de nouvelles aires marines protégées sont créées, en tenant compte, selon qu'il convient, de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;

27. *Appelle les Parties à intégrer les connaissances scientifiques, techniques et technologiques traditionnelles des communautés autochtones et locales, conformément à l'article 8 j) de la Convention, et à assurer l'intégration des critères sociaux et culturels et autres aspects pour l'identification des aires marines devant bénéficier d'une protection ainsi que la création et la gestion de zones marines protégées.*

Convention de Ramsar

La Convention de Ramsar, aussi ratifiée par le Sénégal en 1977, reconnaît comme essentielle en matière de gestion de zones humides la participation des communautés aux prises de décisions et la Recommandation 6.3 de la COP6 de Ramsar (1996) a demandé aux Parties contractantes «de déployer des efforts particuliers afin d'encourager une participation active et informée des populations locales et

autochtones à la gestion, par l'intermédiaire de mécanismes appropriés, des sites inscrits sur la Liste de Ramsar, des autres zones humides et de leurs bassins versants »

Stratégie Nationale pour la Biodiversité, Sénégal

Ci-dessous sont reportés quelques extraits de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité du Sénégal et de son Plan d'Action (<http://www.cbd.int/doc/world/sn/sn-nbsap-01-fr.pdf>):

« **Objectif stratégique** (page 8) : le partage équitable des rôles, responsabilités et bénéfices dans la gestion de la biodiversité.

Option stratégique fondamentale (page 9) : la promotion de la participation des populations concernées dans la planification des activités relatives à la gestion et à la conservation de la diversité biologique

Action prioritaire (page 51): Encourager toutes les initiatives (*surtout les initiatives de base*) tendant à la conservation de la biodiversité ; en particulier, pour les écosystèmes marins et côtiers, sensibiliser les acteurs sur la nécessité de la conservation et de l'utilisation durable des ressources pour identifier et protéger les zones de reproduction des ressources halieutiques et déterminer des zones et des périodes de repos biologique.

Opportunité clé (page 71): la responsabilisation des collectivités locales dans la gestion des ressources naturelles et la biodiversité. »

Les méthodes traditionnelles de conservation sont aussi mises en évidence.

Le site du Secrétariat de la CBD reporte à propos du Sénégal que : « Le transfert de responsabilités aux communautés locales a permis d'accroître le sens des responsabilités de la population relativement à la gestion environnementale. La création de parcs et de réserves communautaires et l'établissement de cadres légaux et institutionnels encourageant l'expression des compétences locales constituent des exemples de stratégies d'intervention qui supportent la gouvernance locale. »

.....

Législation du Sénégal

Selon le Décret 2008-3692 du gouvernement du Sénégal, les « Aires Communautaires Protégées » (probablement incluant soit les AMPCs que les APACs) relèvent du Ministère de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes, de la Pêche et des Aires Communautaires Protégées.

La Loi n° 98-32 portant code de la pêche maritime (1998) prévoit :

Article 12 : Des conseils locaux des pêches maritimes peuvent être institués dans les régions.

Article 13 : L'Etat [...] appuie l'établissement de mécanismes institutionnels encourageant la participation des pêcheurs à l'aménagement des ressources selon des modalités appropriées, la réservation de certaines zones à l'exploitation par les pêcheurs artisans et, en général, la création de conditions favorisant ce secteur. *Des mesures réglementaires spéciales sont adoptées en tant que de besoin.*

Article 21 : Des mesures réglementaires [incluent] les mesures de conservation et d'aménagement des ressources halieutiques, notamment ouverture minimale des mailles des filets, tailles et poids minimaux des espèces, périodes de fermeture des zones de pêche, zones d'accès limité ou réservé, restrictions relatives aux captures accessoires, limitation ou prohibition de certains types de navires, d'engins ou de méthodes de pêche.

Finally, the **Loi et le Décret sur la décentralisation** (Loi 96-06 et Loi 96-07 du 22 mars 1996) provide for their Institutional Framework (http://www.primature.sn/politiques/lpd_rural2.html) the transfer of the Senegalese State to local authorities of nine competences, among which the Environment and the Management of Natural Resources:

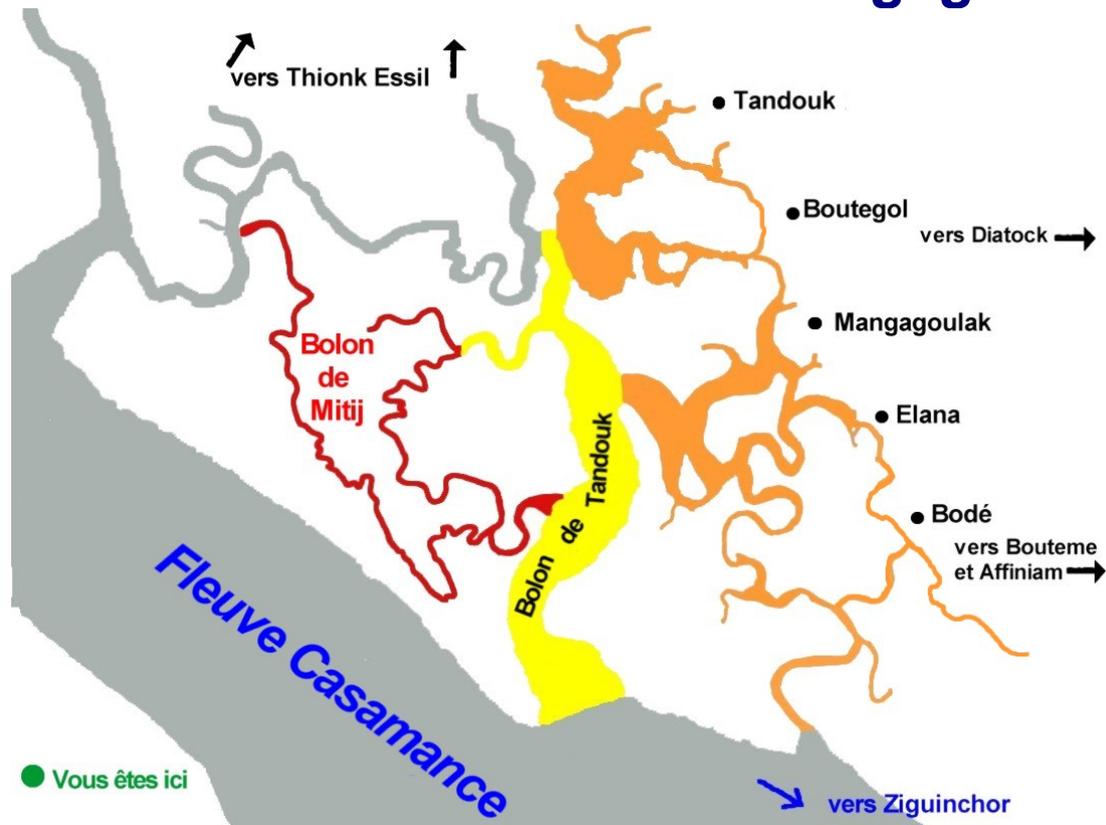
... Thus, the CL (**régions, communes et CR**) receive for general mission the conception, the programming and the implementation of actions of economic development, educational, social, sanitary, cultural and scientific of regional, communal or rural interest and **pour mission spécifique** of competences transferred from the State to local authorities in nine domains: **l'environnement et la gestion des ressources naturelles**, health, population and social action, youth, sports and leisure, culture, education, planning, land management, urbanism and housing and, finally, the management of the domain....

Details of transferred competences:

- Communauté Rurale : **Gestion des sites naturels**
 - Commune : Elaboration des plans communaux d'action pour l'environnement
 - Région : Création et gestion des forêts, zones protégées et sites naturels d'intérêt régional
-

Kawawana

Aire du Patrimoine Communautaire de la Commune Rurale de Mangagoulak



BOLON DE TENDOUK

- moteurs strictement interdits pour la pêche
- réglementations nationales de pêche à respecter de façon stricte
- coupe de bois vert interdite

Tout contrevenant sera puni avec confiscation des engins de pêche et amendes jusqu'à 300.000 FCFA. Pour plus d'informations, tél. 77 408 85 77

Kawawana

Aire du Patrimoine Communautaire de la Commune Rurale de Mangagoulak



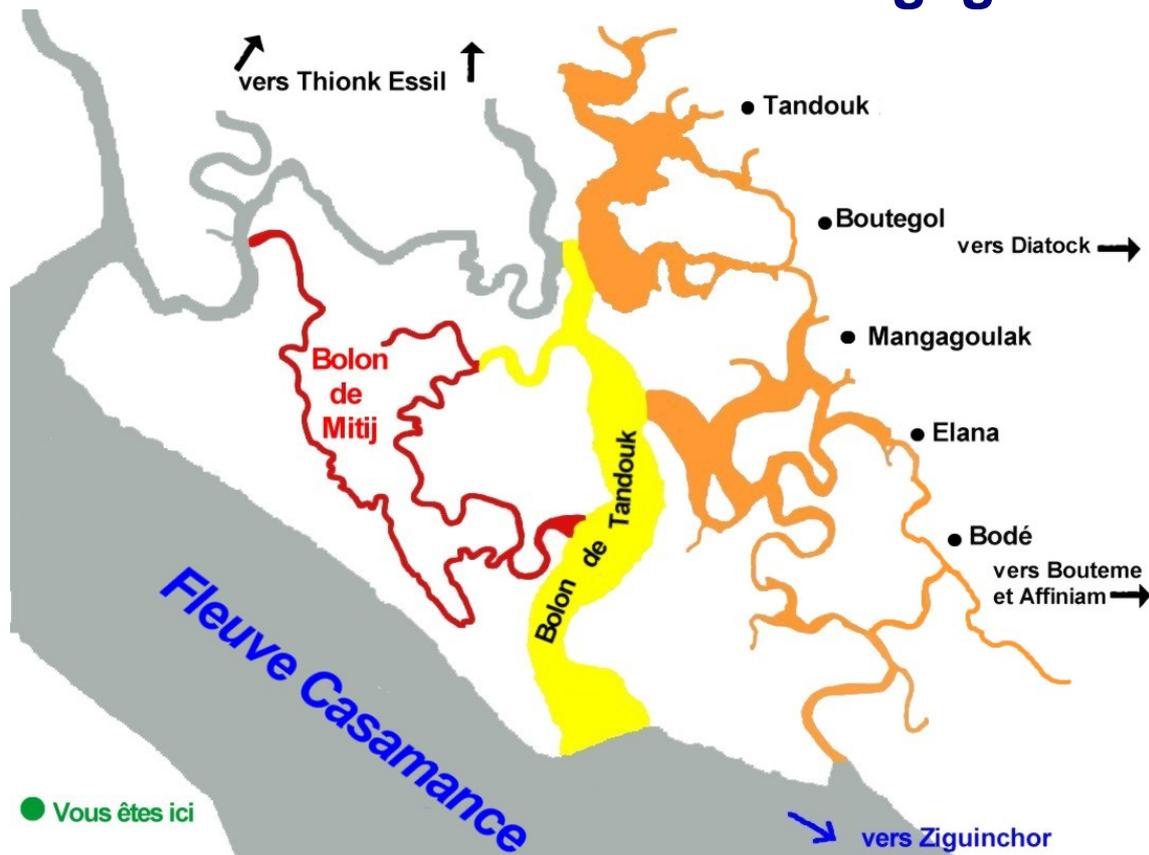
BOLON DE MITIJ

- accès strictement interdit à toute personne locale ou étrangère
- pêche, coupe du bois et cueillette d'huitres strictement interdites

Tout contrevenant sera puni avec confiscation des engins de pêche et amendes jusqu'à 500.000 FCFA. Pour plus d'informations, tél. 77 408 85 77

Kawawana

Aire du Patrimoine Communautaire de la Commune Rurale de Mangagoulak



BOLONS DES VILLAGES

- pêche seulement sur autorisation et strictement pour la vente dans les villages
- coupe de bois et cueillette d'huitres réservées aux résidents locaux

Tout contrevenant sera puni avec confiscation des engins de pêche et amendes jusqu'à 300.000 FCFA. Pour plus d'informations, tél. 77 408 85 77

11.23 Tenues de l'équipe de surveillance de Kawawana et poster d'information



recto
broderie texte :

KAWAWANA

format 10cm/1,9cm
Quantité : 25 pièces



verso
logo serigraphié :



Format 21cm/15cm



casquette :
broderie texte

KAWAWANA

Format 10cm/1,9cm
Quantité : 25 pièces

presentation de projet

Date : 26 05 09



KAWAWANA

Kapoye Wafwolale Wata Nanang

Aire du Patrimoine
Communautaire de
la Communauté
Rurale de
Mangagoulack



Egnarul fubaaj

Bénéfices économique pour
toute la communauté



Kajamoor

Paix, solidarité, dialogue, partage.
Les gens se regroupent, moins de conflits,
plus d'activités communautaires,
identité locale liée aux traditions et à la culture...



Furifajake

Meilleure nutrition pour
les familles et les enfants en
particulier



Bourong badiake

"la bonne vie"



Kagunbul bussafali

Réduction de l'exode rural



Kamanjien di karongen waf wololaal

Meilleures connaissances, capacités
et action à propos de notre environnement



RÈGLEMENTATION

BOLON DE TENDOUCK

- moteurs strictement interdits pour la pêche
- réglementations nationales de pêche à respecter de façon stricte
- coupe de bois vert interdite

BOLONS DES VILLAGES

- pêche seulement sur autorisation et strictement pour la vente dans les villages
- coupe de bois et cueillette d'huîtres réservées aux résidents locaux

BOLON DE MITIJ

- accès strictement interdit à toute personne locale ou étrangère
- pêche, coupe de bois et cueillette d'huîtres strictement interdites



**Pour plus d'informations contactez l'Association des Pêcheurs
de la Communauté Rurale de Mangagoulack - tél. 77 408 85 77**